



# COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

# Réunion du 9 juin 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	2
AVIS DE COMMISSION	31
LISTE DES DOCUMENTS	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS »	33

\_\_\_\_\_\_

#### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE

#### LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 9 juin 2022

\_\_\_\_\_\_

<u>Président</u>: Jean-Philippe VINQUANT, Inspecteur général des affaires sociales

Rapporteurs: Christel COLIN, Directrice des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Lucile OLIER, Cheffe de service, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé

Responsable de la commission : Arnaud MONTUS (01 87 69 57 10)

Rappel de l'ordre du jour

INTRODUCTION	5
I. POINT D'INFORMATION : PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL	5
II. LE SUIVI STATISTIQUE DU LOGEMENT ET DES DIFFICULTES D'HEBERGEMENT	8
II.1. L'enquête nationale logement	8
II.2. L'enquête ES-DS et la connaissance statistique de l'hébergement social	10
II.3. Le projet d'enquête Sans Domicile 2025	11
II.4. L'utilisation des statistiques dans le cadre des missions de la Fondation Abbé Pierre	13
II.5. Echanges	16
III. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951)	18
IV. PRESENTATION DES RESULTATS DU TEST DU NOUVEAU BULLETIN DE RECENSEMI	
V. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES	23
V.1. Enquête Sans domicile	23
V.2. Enquête Emploi du temps	23
V.3. Enquête baromètre	25
V.4. Enquête Familles	26
V.5. Enquête de conjoncture auprès des ménages	28
V.6. Enquête Histoire de vie et patrimoine	29
CONCLUSION	30

#### Liste des participants

AMBARD Julien Collectif les Morts de la Rue

ARENES Jean- Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

François

ASSOLENT Dimitri Fédération française du bâtiment

AUBERT Patrick Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des études,

de l'évaluation et des statistiques (DREES)

AUBERT Delphine Particulier

BAIETTO BEYSSON Sabine Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne

BARLET Muriel Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

BEAUCHEMIN Cris Institut national des études démographiques (INED)

BOISSEUIL Clément Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

BOSVIEUX Jean

BOUTIÈRE Fabienne Electricité de France (EdF)
BRUTEL Chantal Insee Auvergne - Rhône-Alpes

BUSI Paul Confédération française démocratique du travail (CFDT)

CABANNES Pierre-Yves Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des études,

de l'évaluation et des statistiques (DREES)

CARON Nathalie Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'évaluation, de

la prospective et de la performance (DEPP)

CASTELLAN Michel Observatoire citoyen du mal-logement des Hauts-de-Seine

CAZENAVE- Marie- Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

LACROUTS Cécile des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

CHAPPUIS Marielle Défenseur des droits

CHAUVIN Adrienne Union sociale pour l'habitat

CHOGNOT Christine Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et

sociaux (UNIOPSS)

CLERC Marie Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

COLIN Christel Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

CUISSARD Manon Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

DAHMANI Stéphane Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
DAMON Julien École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S)

DAVID Alain Paris Notaires Services

DELANCE Pauline Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

DOMERGUE Manuel Fondation Abbé Pierre

DUBOIS Marie- Conseil national de l'information statistique (CNIS)

Michèle

DUPLAIN Maxime Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Directions

régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

FLOC HLAY Anne Confédération Nationale du Crédit Mutuel

FRAIZE-FRONTIER Sandrine Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du

travail (ANSES)

GAUTIER Arnaud Santé Publique France

GESMOND Thomas Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

GUILLAUMAT- François Conseil national de l'information statistique (CNIS)

TAILLIET HARNOIS Jérôm

HARNOIS Jérôme Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service

des données et des études statistiques (Sdes)

HERBERT Béatrice Logiques Habitat

HOFFSTETER Aurélie Action Logement Services

KESTEMAN Nadia Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

LABARTHE Julie Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction

des études et des synthèses économiques (DESE)

LACROIX Philippe Haut comité du logement des personnes défavorisées

LAHAYE Frédérique Terra Nova

LAMARCHE Pierre Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

LE MÉNER Erwan Observatoire du Samusocial de Paris

LE MINEZ Sylvie Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

LEGENDRE Blandine Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

LELLOUCH Thomas Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

LEON Olivier Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des études,

de l'évaluation et des statistiques (DREES)

LOISON Marie Université Paris 13

MAINAUD Thierry Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

MANNING Stella Agence d'urbanisme de Bordeaux

MAUREL Françoise Conseil national de l'information statistique (CNIS)

MERCIER Alice Samu social de Paris

MONTUS Arnaud Conseil national de l'information statistique (CNIS)

MONZIOLS Martin Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

OLIER Lucile Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des études,

de l'évaluation et des statistiques (DREES)

PARENT Marie- Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) -

Christine Inspection générale

PÉTOUR Patrick Observatoire citoyen du mal-logement des Hauts-de-Seine

PISARIK Jacques Samu social de Paris

PLA Anne Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Division

conditions de vie des ménages

PRANDI Geneviève Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne PRECETTI Romain Haut comité du logement des personnes défavorisées

RATEAU Guillaume Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service

des données et des études statistiques (Sdes)

RICHARD Jean- Santé Publique France

Baptiste

RICHARD Mélanie Agence nationale de l'habitat (ANAH)

RICHET-MASTAIN Lucile Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

ROUGERIE Catherine Particulier

SÉRIEYX Yvon Union nationale des associations familiales (UNAF)

SIMON Patrick Institut national des études démographiques (INED)

SMADJA Nicole Observatoire citoyen du mal-logement des Hauts-de-Seine

SOLARD Gwennaël Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

SOLARD Julie Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction

des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

SOULIER Aurélie Agence d'urbanisme de la région havraise

SOULLIER Noémie Santé Publique France SUESSER Jan Robert Ligue des droits de l'homme

SUJOBERT Bernard Confédération générale du travail (CGT)

TAFFIN Claude Particulier

TEMPORAL Franck Université Paris 5 - Faculté des Sciences Sociales
TOMASINI Magda Institut national des études démographiques (INED)
TRAVERS Cécile Agence d'urbanisme de la région de Dunkerque

UNGER Micheline Droit au logement

VILAIN Annick Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des études,

de l'évaluation et des statistiques (DREES)

VINQUANT Jean- Ministère de la Santé et de la prévention - Inspection générale des affaires

Philippe sociales (IGAS)

VORMS Bernard Particulier

ZOLOTOUKHINE Erik Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

#### INTRODUCTION

#### Jean-Philippe VINQUANT

Bonjour et bienvenue à tous pour cette première réunion de la commission Démographie et questions sociales de l'année 2022. L'ordre du jour de notre séance se révèle très riche, avec des sujets d'intérêt qui devraient susciter des discussions intéressantes. Les deux rapporteurs de notre commission, Christel Colin et Lucile Olier, présenteront les programmes de travail des services statistiques qui ont été consolidés pour vous donner une vision globale.

Le sujet central de notre réunion abordera le logement et les difficultés d'hébergement. Les éléments de connaissance doivent permettre de guider une meilleure action publique sur ces questions. Dans mes précédentes fonctions de directeur général de la cohésion sociale, j'ai constaté les très nombreuses interrogations suscitées par cette tension sur les dispositifs d'hébergement et les difficultés d'accès au logement pour certaines personnes. Les enquêtes récurrentes ou à venir nous seront présentées par l'Insee et la Drees. Un représentant de la fondation Abbé Pierre, Manuel Domergue, nous apportera également l'éclairage de cette grande fondation sur l'utilisation des statistiques sur le sujet.

Comme l'Insee s'y était engagé à la demande de la commission en décembre, l'institut nous présentera les premiers résultats du test d'administration des nouvelles questions qui seront introduites dans le bulletin individuel du recensement sur un panel de répondants. Nous examinerons ensuite deux demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951, puis des projets d'enquête qui donneront lieu à une courte présentation par les services producteurs, puis une discussion pour avis d'opportunité.

Tous les éléments préparatoires ont été mis à votre disposition sur le site internet du Cnis. Je tiens à remercier le Secrétariat général pour la préparation de cette réunion.

# I. POINT D'INFORMATION : PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL

#### Lucile OLIER, Drees

Comme chaque année, le programme de travail est extrêmement riche et il est difficile d'en rendre compte dans le temps qui nous est imparti. Nous avons fait l'hypothèse que vous aviez parcouru ce programme de travail et nous avons pris le parti d'axer notre présentation sur quelques aspects de ce programme très riche. Nous avons décidé de rappeler les changements de périmètre, évoquer l'usage de nouvelles sources administratives et effectuer un point un peu plus détaillé sur l'offre et la demande concernant le code statistique non signifiant. Les formats des programmes de travail ont évolué pour intégrer explicitement ce type d'information et rendre compte de la façon dont est utilisé ce nouveau code qui se révélera très structurant pour la statistique publique et ses utilisateurs dans les années à venir.

#### Les changements de périmètre

Les travaux de la crise sanitaire sont maintenant très largement intégrés dans la production courante des services et des organismes de recherche pour lesquels cette thématique est pertinente. Ils apparaissent de façon beaucoup moins nette et séparée que dans les programmes des deux années précédentes. Nous voyons aussi monter en parallèle un certain nombre de thématiques nouvelles en lien avec l'actualité, qu'il s'agisse des tensions sur le marché du travail, les revenus, le pouvoir d'achat ou l'environnement et un nouveau thème imprévu qui s'ajoute pour certains producteurs, relatif au suivi de la situation des réfugiés ukrainiens.

Au sein du système statistique public, certains membres de la commission voient le périmètre de leurs missions évoluer. Au sein du ministère de la Culture, une réorganisation de l'administration centrale se traduit par le fait que le Deps reprend un certain nombre de collectes administratives et de missions statistiques auparavant dévolues à des directions d'administration centrale, et les moyens correspondants. Cette évolution représente une belle reconnaissance de la compétence du SSM en matière de collecte et de traitement des données.

La Drees reprend quant à elle les missions d'étude du fonds sur la complémentaire santé solidaire avec la Direction de la sécurité sociale. Elle exerce également une nouvelle mission sur la remise à niveau des statistiques de causes de décès, conjointement avec l'INSERM - CepiDC. Une expertise est par ailleurs en cours pour reprendre la collecte des données sur l'aide sociale à l'enfance. Nous transférons aussi la gestion de notre répertoire FINESS au sein du ministère à une agence dédiée aux systèmes d'information santé (l'ANS), mais nous restons très présents dans la gouvernance de ce répertoire. Une mission particulière non statistique vient s'ajouter autour de l'administration ministérielle des données, des algorithmes et des codes que nous entendons bien mettre au service des statistiques publiques. Enfin, la Drees s'est beaucoup investie avec la Dares dans l'animation du réseau des DREETS qui résultent de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat en région mise en œuvre l'an dernier. Avec cette réforme, le MEDES (jeunesse et sports) se retrouve également en position d'animation d'un réseau avec la création des DRAJES.

Les services statistiques ministériels sont de plus en plus impliqués dans la création et la rénovation de systèmes d'information et de référentiels, ce qui constitue une reconnaissance de leur compétence. Nous avons également noté dans les programmes de travail le souci très largement partagé par la statistique publique et les organismes de recherche de développer la vulgarisation et la diffusion de l'information vers le grand public en développant des chiffres clés, des produits spécifiques de diffusion ou la datavisualisation pour mieux valoriser les données et les rendre plus accessibles à des publics très variés.

#### L'usage de nouvelles sources

L'idée de cette présentation n'est pas de rendre compte dans le détail de chaque projet des services statistiques en matière d'exploitation de nouvelles sources administratives, ni de l'usage qui continue de s'intensifier des grandes sources administratives de référence que sont FIDELI, le recensement de la population, la DSN ou le SNDS, mais de montrer la diversité des sources administratives auxquelles les services statistiques ministériels accèdent de façon à pouvoir éclairer de nouvelles problématiques.

Nous pouvons citer du côté du ministère de la Culture la mobilisation de données de billetterie ou de fréquentation des équipements culturels pour alimenter sa production de données de références et de chiffres clés. La Drees a accès à un énorme gisement de données, sur les versements de prestations par les départements, sur les bénéficiaires ou sur les structures. Nous nous attacherons à développer ces exploitations comme nous le faisons depuis de nombreuses années en recoupant plusieurs sources administratives entre elles. Du côté de l'Immigration, des travaux de refonte sont engagés autour d'une plateforme et d'un data center qui intègrent les données de l'administration numérique pour les étrangers en France afin d'améliorer la mise à disposition des données à des fins de statistiques et de suivi.

L'Insee poursuit un investissement sur des données qui permettent de mieux éclairer et saisir les différentes composantes du patrimoine en mobilisant notamment des données fiscales et bancaires, mais aussi progresser dans la mesure du revenu et des inégalités en mobilisant là encore des données fiscales sur le prélèvement à la source. Ce travail permettra d'enrichir et développer la connaissance sur ces thématiques extrêmement structurantes. Le SSM de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, la MEDES, mobilise aussi des données produites par des partenaires pour mieux qualifier les associations, les établissements, les éducateurs et les diplômes délivrés. Le service a également l'ambition de mobiliser le répertoire des équipements sportifs dans la refonte duquel il est extrêmement impliqué.

Le SDES travaille sur de nombreux sujets extrêmement sensibles, avec des attentes politiques et sociales extrêmement fortes. Notre synthèse ne rend donc pas justice à la richesse de son programme de travail et ne donne qu'un petit aperçu des méthodes statistiques et des données qu'il va mobiliser. Le SSM recourt à des données de consommation d'électricité ou de gaz, des données liées au dépôt des permis de construire et aux autorisations d'ouverture ou de clôture de chantier pour mieux éclairer le secteur du logement et de la construction. Dans le domaine du transport, des investissements se poursuivent pour exploiter des répertoires et accéder à des données des plateformes.

Enfin, du côté des organismes de recherche, nous notons une très forte mobilisation des bases de données administratives d'usage très large au sein de la statistique publique et au-delà comme FIDELI, la DSN et le recensement de la population. L'Ined mobilise aussi des données satellitaires, poursuivant un projet engagé pour faire des mesures de population dans les pays qui ne disposent pas d'infrastructures statistiques permettant de le faire.

#### **Christel COLIN. Insee**

L'offre et la demande concernant le code statistique non signifiant (CSNS)

Pour mémoire, nous avons déjà évoqué le projet de code statistique non signifiant lors de la présentation des programmes de travail l'an dernier. Ce projet et ses potentialités ont également été présentés de manière plus détaillée lors de la rencontre sur les appariements de données individuelles organisée par le Cnis le 28 janvier dernier.

Le projet en cours à l'Insee vise à mettre à la disposition de l'Insee et des SSM un identifiant non signifiant obtenu à partir du numéro d'identification au répertoire des personnes physiques (NIR, ou numéro de sécurité sociale) ou de traits d'identité. Le service de délivrance d'un code statistique non signifiant à partir du NIR a été ouvert l'an dernier et a déjà été mobilisé pour la préparation de différents appariements. Nous terminons la mise en place du service de délivrance de ce code statistique non signifiant à partir des traits d'identité, c'est-à-dire des caractéristiques d'état civil. Le service ouvrira à l'été. En amont, il a fallu construire un moteur d'identification statistique pour passer des traits d'identité au NIR pour lancer l'opération cryptographique permettant d'attribuer le CSNS.

L'usage du CSNS doit faciliter les appariements à des fins de statistique publique entre des sources de données concernant des individus. En cas de recours au CSNS, les formalités juridiques sont allégées par rapport à la législation antérieure. Il avait été acté le fait que le Cnis avait un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ces appariements. L'usage du CSNS, en facilitant les appariements, ouvre un champ potentiel très large. Il nous a semblé important de donner de la visibilité à ces nouvelles possibilités, dans un souci de transparence. Les responsables de traitement doivent désormais inscrire les traitements d'appariement impliquant le CSNS dans un programme annuel de travail de leur service dans une rubrique dédiée. Une rubrique est donc apparue dans les programmes de travail d'un certain nombre de producteurs.

Au-delà du développement du projet lui-même qui se terminera à la fin de l'été, les projets d'appariement de données individuelles mobilisant le CSNS sont pour l'essentiel mis en œuvre par la Drees. Vous en trouverez la liste exhaustive détaillée dans le programme de travail du SSM. De nombreux appariements entre bases de données de la Drees sont prévus, notamment pour compléter les trajectoires. Ainsi, la Drees envisage un appariement entre l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) ou l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) et l'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) pour étudier par exemple le passage à la retraite des bénéficiaires de minima sociaux ou analyser les carrières de bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité.

Ces appariements visent également à analyser le lien entre différents phénomènes. Ainsi, il est prévu un appariement entre l'échantillon interrégimes de retraités et l'enquête Vie quotidienne et santé réalisée l'an dernier pour analyser le lien entre les caractéristiques de la retraite et les incapacités. D'autres appariements sont envisagés avec les données de la DSN pour analyser les trajectoires de retour à l'emploi des bénéficiaires de la prime d'activité.

Des appariements mobilisant le code statistique non signifiants sont par ailleurs prévus par le SDES. Il s'agit d'apparier une base de données sur le parc de véhicules avec FIDELI afin de connaître les liens entre le niveau de vie du ménage et les caractéristiques des véhicules possédés. Le SSM envisage aussi un appariement avec les données des différentes plateformes de VTC pour avoir une vision de la multi-affiliation des chauffeurs de VTC.

D'autres projets mobilisent le CSNS dans le cadre de la commission Emploi, qualifications et revenus du travail, notamment le projet Dares-SIES pour étendre le dispositif INSERJEUNES dans l'enseignement supérieur pour mesurer les taux d'insertion dans l'emploi.

Les programmes de travail complets vous permettront de voir la richesse des travaux, que ce soit au sein de la statistique publique ou des organismes de recherche. Nous n'avons pas non plus évoqué les enquêtes qui font souvent l'objet d'une présentation en commission lorsqu'elles sollicitent un avis d'opportunité.

#### **Lucile OLIER**

Une petite imprécision s'était glissée dans notre présentation sur les données sur les ouvertures ou fermetures de chantier. Jérôme Harnois, du SDES, a corrigé ce point dans le tchat. Il n'est pas prévu de substitution.

#### **Christine CHOGNOT, UNIOPSS**

Je constate très régulièrement autour de moi que tous ces progrès sont insuffisamment connus. Il existe un enjeu à travailler ensemble sur la communication que nous pouvons en faire. J'essaie de m'y employer dans le réseau UNIOPSS, mais je note toujours avec beaucoup de déception que ces données restent insuffisamment connues et mobilisées. Je n'ai pas de proposition particulière à vous livrer. Je souhaitais seulement partager ce constat avec vous.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Faites-vous référence à un manque de connaissance sur la conduite des enquêtes ou sur les données ellesmêmes ?

#### Christine CHOGNOT

Nous bloquons souvent sur la complexité du matériau statistique. Il faut arriver à expliquer qu'il est possible de se saisir des données grâce aux très nombreux matériaux de traduction produits. A cela s'ajoute un enjeu d'appropriation.

Les acteurs intéressés par un sujet doivent comprendre qu'il existe plusieurs sources et qu'il faut les mettre en regard. Un observatoire local des inégalités ou de la lutte contre l'exclusion doit pouvoir se situer par rapport à la statistique nationale. Lorsque nous considérons qu'un phénomène émergent mériterait d'être observé, nous devons pouvoir entrer en dialogue positif avec les producteurs de statistiques. Or nous achoppons souvent sur la complexité de ce panorama statistique de plus en plus riche, mais de plus en plus compliqué à saisir, et sur la façon de dialoguer ensemble.

J'aimerais beaucoup que les réunions soient démultipliées en région ou dans des groupes plus spécialisés pour favoriser l'appropriation de cette production statistique d'une richesse incroyable. Ces appariements de données peuvent faire peur au premier chef, et il faut expliquer les précautions qui sont prises pour éviter la mobilisation de données nominatives, mais ils peuvent aussi nous en apprendre beaucoup sur les trajectoires des personnes. Il faudrait que cet apport soit beaucoup plus connu et mobilisé par les acteurs engagés sur ces sujets.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Vous soulignez l'importance du faire savoir et de la pédagogie sur l'apport de connaissance de ces études ou enquêtes statistiques. Lucile Olier évoquait le développement de la datavisualisation et la mise à disposition sous des formes plus appropriables des enseignements que nous offrent les données. Tout ceci fait partie du travail des services statistiques.

# II. LE SUIVI STATISTIQUE DU LOGEMENT ET DES DIFFICULTES D'HEBERGEMENT

#### II.1. L'enquête nationale logement

#### Pierre LAMARCHE, Insee

L'enquête logement est assez ancienne, puisque la première édition date du milieu des années 1950. Elle est largement ancrée dans la statistique publique, que ce soit à l'Insee ou dans les SSM. Traditionnellement, cette enquête porte sur un vaste échantillon de 30 000 répondants qui permet de couvrir un large spectre de besoins. L'objectif consiste à avoir le plus de puissance statistique pour bien mesurer les phénomènes que nous cherchons à capter par le biais de cette enquête. Elle se déroule en face à face, avec un enquêteur qui se déplace au domicile des enquêtés pour leur soumettre un questionnaire d'une durée moyenne de 1 heure 10 pour les dernières éditions.

Contrairement à de nombreuses enquêtes du programme de travail de la DSDS, cette enquête ne repose pas sur un règlement européen. La politique du logement relève plutôt des Etats membres. Cette thématique est abordée *via* des enquêtes européennes comme SRCV, mais aucune enquête n'a jamais eu pour thème central le logement. De ce fait, le système statistique public n'est pas obligé de conduire une enquête. De même, cette situation rend compliquée la programmation de cette enquête dans un programme relativement chargé.

Traditionnellement, nous réalisions cette enquête tous les cinq ans. Les dernières ont eu lieu en 2006, puis 2013, soit sept ans plus tard, témoignant de la difficulté pour inscrire cette enquête dans la programmation des enquêtes de l'Insee. Depuis, ces difficultés persistent. Le SDES est venu apporter son aide sur le sujet. Ainsi, une nouvelle mouture a été collectée par Ipsos sous la maîtrise d'ouvrage du SDES en 2020 sur le champ de la France métropolitaine pour mettre à jour les séries que nous tirons généralement de l'enquête Logement. De son côté, l'Insee prépare une stratégie pour pérenniser l'enquête dans le cadre d'une collecte multimode. La prochaine enquête se déroulerait sur l'ensemble du territoire national en 2023-2024. Nous interrogerions d'abord l'ensemble des ménages échantillonnés par internet, puis les non-répondants seront interrogés par téléphone et les derniers en face à face. Nous préparons actuellement le nouveau protocole et toutes les conditions techniques de sa réalisation.

L'enquête s'intéresse à l'accès au logement et à la question du mal-logement en éclairant les conditions d'occupation des ménages, l'effort financier que le coût du logement représente pour les ménages en France. L'important échantillon de l'enquête offre la possibilité de décliner ces indicateurs sur des sous-populations particulières. L'enquête permet également de décrire le parc de logement en recueillant les caractéristiques détaillées des logements occupés en résidence principale par les ménages, l'état du parc, son ancienneté et les éventuels défauts dont souffrent les logements de ce parc. Enfin, l'enquête permet de réaliser des exercices de comptabilité nationale. Le compte satellite du logement se révèle très important compte tenu du poids du logement dans l'économie française. L'enquête permet en particulier d'effectuer une estimation annuelle du parc de logements avec les statuts d'occupation. De même, l'estimation de la masse de loyers imputés se base sur des équations de loyer estimées sur l'enquête logement.

Le mal-logement constitue un sujet multi-dimensionnel. Tous les éléments que nous recueillons par le biais de l'enquête permettent de mieux appréhender le sujet, notamment de caractériser les défauts de confort des logements occupés par les ménages en résidence principale, qualifier les phénomènes de surpeuplement, lorsque les logements accueillent un trop grand nombre de personnes au regard de leur taille, le taux d'effort excessif, c'est-à-dire l'effort financier que représente le coût du logement au regard du revenu disponible des ménages ou encore les situations d'impayés. Nous captons aussi ces phénomènes par le biais d'autres enquêtes, mais l'enquête logement permet d'effectuer un focus précis sur ces sujets. Le fait d'être hébergé chez un tiers permet également de caractériser des situations de mal-logement que nous ne captons pas *via* l'enquête Sans Domicile ou le recensement de la population. Cette donnée permet de compléter l'information collectée par ces deux sources et de décrire les trajectoires individuelles des personnes pour mieux comprendre les ressorts des situations de mal-logement.

Pour les situations d'hébergement chez un particulier, l'enquête logement 2013 a fait ressortir une catégorie principale, avec les enfants de 26 ans ou plus qui reviennent vivre chez leurs parents. L'enquête permet de quantifier ce phénomène et de caractériser d'autres situations (hébergement chez un ami, une connaissance) en les distinguant en fonction de l'âge. L'enquête nous offre des informations sur la métropole et les DOM, que nous pouvons comparer avec la population générale. Ces statistiques peuvent être déclinées en fonction du sexe, de la situation vis-à-vis de l'emploi, et toutes les caractéristiques collectées dans le tronc commun des ménages qui permet de décrire tous les habitants du logement, dont les personnes en situation d'hébergement. Vous pouvez consulter l'ensemble de ces statistiques dans le dernier *Insee Référence* consacré au logement, publié en 2017.

S'agissant des trajectoires individuelles, nous sommes en mesure de communiquer des informations sur les personnes ayant connu une situation de sans domicile au moins une fois dans leur vie (1,6 %), ou ayant connu une situation d'absence de logement, en observant aussi la durée de ces situations. Ces données permettent ainsi de constater que les situations de sans domicile, même si elles sont moins fréquentes, durent plus longtemps. L'enquête fournit de nombreuses informations sur la situation des personnes ayant connu de tels épisodes, notamment leur sexe, leur nationalité et leurs revenus au moment de l'enquête, ce qui permet de dresser des constats en comparaison avec la population générale.

L'enquête nationale logement vise à éclairer la question du logement à l'échelle nationale et nous n'avons pas prévu à ce stade de réaliser des extensions régionales dans le protocole cible. De ce fait, aucune déclinaison n'est possible au niveau local. S'intéresser à l'échelon local suppose de privilégier des sources alternatives. Le recensement de la population permet d'approcher le mal-logement par des notions connexes de suroccupation par exemple. Le fichier FIDELI permet quant à lui de reconstruire une information assez proche de celle que pourrait fournir l'enquête logement. Source exhaustive et géolocalisée, elle offre la possibilité de décliner l'information au niveau local.

#### II.2. L'enquête ES-DS et la connaissance statistique de l'hébergement social

#### Pierre-Yves CABANNES, Drees

L'enquête ES-DS est menée auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale. Elle porte sur les centres d'hébergement et établissements de logement adapté en France entière. Nous nous intéressons aux établissements dits pérennes. Les centres ouverts temporairement dans le cadre de plans hivernaux ne sont, par exemple, pas pris en compte. L'enquête existe depuis 1982. Elle est quadriennale depuis 2004. Tous les établissements du champ sont interrogés, sans échantillonnage, avec un taux de réponse de 80 % lors de la dernière édition collectée au 1er semestre 2021. Conduite au format papier traditionnellement, elle est dématérialisée depuis l'édition 2016. Nous interrogeons directement les établissements et non les personnes qu'ils hébergent. Nous recueillons à la fois des données agrégées et individuelles.

L'enquête était administrative jusqu'à l'édition 2016. Pour la dernière édition, qui portait sur la situation en 2020-2021, elle est entrée dans le champ des enquêtes statistiques, avec passage en avis d'opportunité et comité du label en 2020. Cette enquête a une visée exhaustive sur son champ. Pour ce faire, nous nous basons sur un fichier de gestion issu principalement de deux sources, le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) et, pour le champ des demandeurs d'asile et des réfugiés, le répertoire de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Cette enquête nécessite une implication très forte dans les régions de la part des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) qui interviennent en amont pour mettre à jour le fichier FINESS, pendant la collecte pour les relances et la validation, et en aval pour l'exploitation de l'enquête.

L'enquête poursuit plusieurs objectifs : connaître l'activité des établissements (types de place, types de logement, services proposés, projets d'établissement, etc.), le personnel des établissements (fonction, ancienneté, quotité de travail, diplôme, etc.) et le public accueilli ou sorti de ces établissements. Elle doit permettre à la fois d'améliorer la connaissance sur ces différents aspects et d'aider au pilotage des politiques publiques, avec une vision nationale et territoriale.

Le champ a évolué au cours des 40 ans de l'enquête. Les établissements se répartissent entre trois grandes catégories. Dans le champ de l'hébergement social, nous interrogeons par exemple les établissements d'accueil mère-enfant, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les hébergements pour demandeurs d'asile et réfugiés (CPH, CADA). Nous avons intégré de nouvelles catégories pour la dernière édition, notamment l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile. Dans le champ du logement adapté, nous enquêtons les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les pensions de famille et les résidences sociales. Nous avons ajouté l'hébergement avec aide médicale en 2021 avec les appartements de coordination thérapeutique, les lits halte-soins santé ou les lits d'accueil médicalisé. Le champ couvre la France entière, outre-mer compris.

Le questionnaire comporte six volets couvrant respectivement l'identité de l'établissement, son activité avec des données agrégées et, sur la base de données individuelles, le personnel employé, le public hébergé, le public sorti dans l'année et le public accueilli en place d'urgence. Pour l'édition 2020-2021, le questionnaire pour cette dernière partie a été très enrichi pour devenir finalement très proche du volet prévu pour les autres types d'hébergement.

L'enquête fournit beaucoup moins d'informations que l'enquête Sans Domicile. Pour le personnel, par exemple, nous recueillons une dizaine de variables sur l'âge, l'ancienneté, la fonction, le diplôme, le contrat, la convention collective, etc. Pour les personnes hébergées, nous en recueillons une vingtaine, notamment le sexe, l'âge, la configuration familiale, le logement précédent, les revenus perçus, la situation d'activité, etc. Enfin, pour les personnes sorties, nous collectons aussi des informations sur le logement et l'activité professionnelle à la sortie.

Cette enquête présente certaines limites. Tout d'abord, le nombre de variables reste limité par rapport à d'autres enquêtes collectées en face à face comme l'enquête Sans domicile. En outre, le questionnaire est rempli par les établissements, ce qui peut être source d'erreurs. L'enquête exige aussi que les répertoires sous-jacents soient à jour, ce qui s'avère de plus en plus difficile compte tenu de la charge de travail des directions régionales. Le temps de remplissage de l'enquête entre en concurrence dans les établissements avec l'activité quotidienne, d'autres sollicitations émanant d'autres institutions, notamment les enquêtes de la DIHAL ou de la DRIHL, mais aussi avec les systèmes d'information de gestion internes à certains organismes ou le SI SIAO, le système d'information général pour toutes les demandes de logement

d'urgence ou d'hébergement d'insertion. Enfin, les publications sont jugées tardives et les résultats ne sont pas toujours suffisamment fins pour certains utilisateurs.

Nous avons multiplié les publications à partir de cette source par rapport à d'autres éditions, grâce à des renforts de recrutement. Nous avons notamment mené pour la première fois une étude très poussée sur le personnel des centres d'hébergement et une autre sur la catégorie du logement adapté. Une publication est également en cours sur la durée de séjour dans les centres d'hébergement. Plusieurs centaines de tableaux agrégés sont par ailleurs disponibles sur l'open data de la Drees. La dernière vague a été collectée au 1 er semestre 2021. Les traitements post-collecte se termineront dans quelques jours. Nous commençons la rédaction d'une 1 ère étude qui sortira à l'automne sur les personnes hébergées hors places d'urgence et sur l'activité des centres d'hébergement. D'ici la fin de l'année, nous mettrons les données détaillées à la disposition des chercheurs et chargés d'étude sur le réseau Quételet et le CASD, et nous actualiserons le jeu de données sur l'open data.

Les travaux que nous menons sur l'enquête ES-DS s'inscrivent dans un plan plus large pour améliorer la connaissance des sans domicile et de l'hébergement. Ce plan a été initié en 2019. Quatre axes ont été mis en avant : (i) développer les études à partir de l'enquête ES-DS et accélérer la mise à disposition des données ; (ii) expertiser la possibilité d'utiliser des sources statistiques et administratives inexploitées ; (iii) analyser la possibilité d'étendre le champ de l'enquête ES-DS et étudier son articulation avec la prochaine enquête Sans domicile ; (iv) créer un groupe d'études « Analyses quantitatives sur l'hébergement social et les sans-domicile » réunissant chercheurs, associations et administrations afin de faire se rencontrer les personnes qui travaillent sur le sujet. Ce groupe a été créé il y a 2 ans. Il se réunit deux à trois fois par an. Nous y présentons les travaux en cours, les bases de données, et pouvons évoquer les projets à venir pour faciliter la coordination des opérations.

Nous avons commencé une analyse sur la possibilité de travailler en séries longues à partir des enquêtes ES-DS. Nous n'avons jamais exploité vraiment la dimension temporelle de ces enquêtes qui existent depuis 1982. Nous souhaiterions produire une base réduite, mais harmonisée, en diffusant nos codes et des études sur l'évolution du public hébergé. Nous avons également lancé une analyse des données du système d'information des services intégrés d'accueil et d'orientation (SI SIAO) qui traite des personnes qui appellent le 115 pour obtenir une place en hébergement d'urgence par exemple. Cette base contient des données individuelles et des identifiants permettant de suivre ces personnes dans le temps. De ce fait, elle constitue une source extrêmement riche dont il faut analyser la possibilité d'utilisation statistique pour du dénombrement des effectifs, une meilleure connaissance des caractéristiques et des trajectoires des personnes. Un « Dossier de la Drees » est en cours de rédaction sur le sujet.

#### II.3. Le projet d'enquête Sans Domicile 2025

#### Thomas LELLOUCH, Insee

L'enquête Sans Domicile n'est pas nouvelle. Sont considérées comme sans domicile au sens de la statistique publique les personnes hébergées dans un cadre institutionnel et les sans-abri. Ces personnes, par nature, sont généralement mal captées par les outils de mesure traditionnels de la statistique publique, notamment les enquêtes ménages qui traitent des personnes en logements ordinaires, ce qui exclut les centres d'hébergement et *a fortiori* les personnes à la rue. Des enquêtes sont menées auprès des structures, comme l'enquête ES-DS qui couvre l'ensemble des hébergements hors hôtels, mais elles ne fournissent pas les caractéristiques sociodémographiques détaillées des personnes sans domicile.

Des éléments de dénombrement se sont développés ces dernières années au niveau local, notamment les Nuits de la solidarité qui ont pris, cette année, une ampleur un peu plus importante. Paris a initié cette opération dès 2018 et l'a essaimée dans quelques communes. Sous l'impulsion du ministère du Logement, l'opération a été menée l'an dernier par une quinzaine d'agglomérations le même jour que la collecte sansabri du recensement de la population avec, dans la plupart des endroits, une mutualisation de la collecte. Ces opérations fournissent des éléments de dénombrement intéressants. Pour autant, le recueil de données reste limité. Le questionnaire recto verso papier uniquement francophone permet d'obtenir des éléments sociodémographiques de base, mais ils sont très réduits par rapport à la richesse du questionnaire long de l'enquête Sans Domicile.

Ces éléments sont insuffisants pour améliorer en profondeur la connaissance des populations sans domicile, la trajectoire des personnes, les processus d'exclusion à l'œuvre. Pour cela, il faut une enquête spécifique, comme l'avait conclu le groupe de travail du Cnis sur les sans-abri dans les années 1990 qui

avait préconisé une approche englobante avec une enquête spécifique auprès des populations qui s'inscrive dans un dispositif global d'observation.

Deux éditions ont déjà eu lieu en 2001 et 2012, en partenariat Insee-Ined. L'enquête est particulièrement complexe. Elle se heurte à des difficultés méthodologiques. En l'absence de base de sondage, nous procédons à un échantillonnage indirect : nous échantillonnons les agglomérations, puis les structures au sein des agglomérations, puis les individus au sein des structures. Cette démarche présente des risques de double compte importants compte tenu de la perméabilité des situations entre la rue et l'hébergement d'urgence. Elle soulève aussi des problématiques d'ordre éthique, notamment la nécessité de préserver la dignité des personnes interrogées dans la rue qui ne disposent même pas d'un espace privatif minimal. Il faut garder cet élément en tête dans le protocole de contact pour construire un dispositif acceptable et accepté par les personnes enquêtées.

L'enquête vise à décrire les conditions de vie, les parcours résidentiels, professionnels et familiaux, voire migratoires des personnes. Elle permet également de fournir une estimation du nombre de sans domicile au niveau national (143 000 personnes en 2012). Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques sociodémographiques, la situation vis-à-vis du logement, de l'emploi, les revenus et les prestations sociales, le recours aux différents types d'aide, la santé, les conditions de vie dans les structures d'accueil et des éléments de parcours de vie et de trajectoire.

Depuis 2012, la situation a très fortement changé avec une crise migratoire en 2015 et des évolutions de la situation économique et sociale. Ces évolutions ont incité l'Insee à engager des réflexions sur une réédition de l'enquête. Au printemps dernier, nous avons mené des consultations bilatérales avec un certain nombre d'associations ou fédérations d'associations qui travaillent en lien direct avec les personnes sans domicile pour appréhender la demande sociale. Cette consultation s'est révélée très riche. L'enquête est très attendue, notamment par le secteur associatif et la société civile. L'édition 2012 présentait néanmoins un certain nombre d'imperfections qu'il serait utile d'essayer d'améliorer, notamment la couverture du champ. Le dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile n'avait pas été enquêté en 2012. Nous avions enquêté dans l'hébergement général et nous avions pris le nombre de places dans les centres pour demandeurs d'asile que nous avions ajouté au total pour arriver au chiffre de 143 000 personnes sans domicile. Nous les avions donc inclus dans le dénombrement, mais nous n'avions pas d'éléments de profil sur ces personnes.

Il faudrait aussi parvenir à une meilleure couverture des sans-abri. En 2012, ils étaient captés *via* les distributions de repas. Nous avions enquêté essentiellement dans les centres d'hébergement, les hôtels et les centres de distribution de repas. Or de nombreuses personnes sans abri ne recourent pas à l'aide alimentaire. Une enquête couverture de l'Ined en 2013 montre que plus de la moitié des personnes sans abri ne se rendent pas aux distributions de repas. Nous avons introduit l'an dernier une question dans le questionnaire de la Nuit de la Solidarité et le résultat est similaire. Nous souhaiterions corriger ce défaut de couverture pour la prochaine édition, même si l'exercice reste très compliqué.

Il ressort aussi un besoin de partenariat étroit avec les associations gestionnaires des lieux. Nous enquêtons directement dans les associations, les centres d'hébergement, les centres de distribution de repas. Il faut donc construire un protocole qui ne perturbe pas le bon déroulement de l'aide sociale et s'intègre au dispositif pour qu'il soit bien accepté par les structures, les personnels et les personnes enquêtées. Enfin, la consultation a fait apparaître un besoin de mieux articuler les différents dispositifs d'observation sociale existants. L'enquête Sans domicile devra être mieux coordonnée avec toutes les autres informations dont nous disposons, notamment l'enquête ES-DS. Dans cet esprit, nous proposerions de mener les deux enquêtes en 2025.

Pour l'édition 2025, nous conserverions l'esprit de la méthodologie des précédentes enquêtes avec un échantillonnage indirect et deux questionnaires, un questionnaire long d'environ une heure qui détaille le parcours de vie des personnes et un questionnaire court de 15 minutes, traduit dans un certain nombre de langues pour capter la population non francophone qui est loin d'être marginale parmi les personnes sans domicile. Nous nous appuierions sur les dispositifs existants, notamment l'enquête ES-DS et les Nuits de la solidarité et nous améliorerions la couverture des sans-abri, des demandeurs d'asile et des personnes non francophones. En 2012, le questionnaire papier avait été traduit en 14 langues et remis aux personnes sans domicile sélectionnées sous forme de questionnaire auto-administré. Nous avons finalement recueilli 1 000 questionnaires sur les 10 000 distribués et nous nous sommes heurtés à des difficultés d'exploitation. La démarche s'est donc révélée peu concluante. Cette édition sera menée en co-maîtrise d'ouvrage par l'Insee et la Drees.

Pour les personnes non francophones, plutôt que des questionnaires papier auto-administrés, nous souhaiterions tester des méthodes de collecte un peu innovantes. Nous pensons notamment à des préenregistrements de fichiers son, avec une collecte auto-administrée sous casque. Le questionnaire serait lu dans les différentes langues choisies et nous passerions à l'enquêté une tablette et un casque pour qu'il réponde aux questions. Nous avons testé ce dispositif pour l'enquête CVS Mayotte et dans le cadre du 1<sup>er</sup> test de l'enquête Sans Domicile avec Ipsos sur le champ de l'hébergement. La réunion de restitution s'est tenue hier. Il apparaît que ce mode de collecte en langue étrangère avec casque et fichier son a plutôt bien fonctionné. Nous envisageons donc très sérieusement de l'utiliser en 2025.

Pour les sans-abri, dont la couverture mériterait d'être améliorée, nous voudrions tester de nouveaux champs d'enquête pour capter les sans-abri qui ne se rendent pas dans les centres de distribution alimentaire : la rue, avec un dispositif d'enquête adossé aux maraudes associatives ou articulé avec les Nuits de la solidarité, et les accueils de jour avec enquête directe des personnes échantillonnées de manière aléatoire sur place. Ces deux champs nouveaux sont particulièrement compliqués à traiter en termes de protocole. Nous procéderons donc à des tests en 2023 : la rue en hiver et les accueils de jour au printemps. Vers l'été, nous devrions donc avoir clarifié les champs retenus pour l'enquête finale.

L'enquête Sans domicile représente une enquête très complexe en termes de protocole. Il s'agit de deux enquêtes en une, avec une enquête structure, puis une enquête individus. L'enquête structure consiste, au sein des agglomérations tirées au sort, à identifier les structures figurant dans le champ, connaître leurs jours et heures d'ouverture, les prestations proposées. Elle sert au tirage des structures dans lesquelles seront interrogés les individus. Nous effectuons une prévisite auprès du responsable de la structure, puis nous organisons des entretiens avec les personnes sans domicile. En 2021, nous avons lancé la réflexion et le début de la conception de l'enquête. Nous venons de finir un 1 er test sur une délégation de collecte avec lpsos sur les centres d'hébergement et hôtels. Au 2 eme semestre, nous lancerons l'enquête et constituerons les premiers groupes de travail, notamment sur les questionnaires. En 2023, nous procéderons au tirage des agglomérations et nous testerons les nouveaux champs. Nous réaliserons les enquêtes structure en 2024, puis les enquêtes individus à l'hiver 2025 en même temps que l'enquête ES-DS. En 2025-2026, nous réaliserons les traitements et procéderons aux premières publications.

Sur le 1er test, nous avons travaillé en partenariat avec la Drees, la DIHAL, le SAMU social de Paris, la Fédération des acteurs de la solidarité, et France stratégie au titre du comité d'évaluation de la stratégie pauvreté. Nous avons testé la faisabilité d'une collecte déléguée à un prestataire. Même si les SSM le font régulièrement, l'Insee dispose d'un réseau d'enquêteurs et n'a pas forcément l'habitude de travailler avec un prestataire sur ce sujet. Nous souhaitions également comparer les informations recueillies entre la collecte auprès des individus et une collecte auprès des responsables de centres, puisqu'en parallèle de ce test, un mini-module ES-DS a été mené sur les structures. A ce stade, nous avons un bon retour sur les personnes non francophones. Le rythme de collecte s'est avéré plus lent que prévu. Nous avions un objectif de 800 questionnaires collectés. Nous en avons finalement recueilli 650. Des obstacles ont été identifiés au niveau des structures et des contacts avec les responsables de centres. Ce test très riche nous permettra de construire au mieux la suite du projet.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Il est très intéressant de voir ce projet très en amont, dans la phase de cadrage méthodologique de l'enquête.

#### II.4. L'utilisation des statistiques dans le cadre des missions de la Fondation Abbé Pierre

### Manuel DOMERGUE, Fondation Abbé Pierre

Chaque année, nous rédigeons un rapport sur le mal-logement, ainsi qu'un éclairage européen sur le mal-logement. En France, l'état de la statistique sur l'absence de logement est plutôt de bonne qualité en comparaison avec nos voisins européens. La donnée est assez accessible, complète et nous avons la chance de nouer de bons échanges avec les différentes administrations statistiques, notamment l'Insee. Il apparaît utile pour nous de pouvoir confronter nos analyses, nos définitions, nos interprétations et la manière de communiquer autour de ces chiffres.

Nous diffusons les chiffres du mal-logement chaque année depuis le milieu des années 1990. Ces chiffres sont basés essentiellement sur l'enquête nationale logement et l'enquête Sans domicile auxquelles nous ajoutons quelques données administratives pour combler certains trous de la statistique. Nous sommes très attachés à l'enquête nationale logement. Cette enquête, dont l'antériorité est importante, couvre tous les

logements ordinaires et nous permet d'effectuer une addition à peu près exhaustive de toutes les personnes mal logées ou non logées. Son ampleur statistique permet aussi d'examiner assez finement des situations minoritaires de mal-logement et de réaliser des croisements intéressants. Nous y ajoutons l'enquête Sans domicile pour les personnes privées de logement. Pour certains manques de la statistique, nous ajoutons également des données administratives pour proposer ce chiffre du mal-logement à partir de plusieurs cercles concentriques de la difficulté de logement.

Nous cherchons à montrer l'ampleur de la crise du logement sans abaisser toutes les difficultés à la même gravité. Nous distinguons donc les personnes sans abri, qui sont peut-être les plus difficiles à dénombrer, puis les personnes sans domicile, les personnes logées dans des conditions très difficiles, essentiellement les personnes vivant dans des logements inconfortables et en surpeuplement accentué, grâce à l'enquête Logement et quelques données administratives sur les foyers de travailleurs migrants, les personnes de la communauté du voyage qui vivent dans de mauvaises conditions d'habitat. Depuis quelques années, nous avons ajouté, autour de ces 4 millions de personnes mal logées, un halo de 12 millions de personnes fragilisées par rapport au logement, que ce soit du fait d'un effort financier excessif, un surpeuplement modéré, le fait d'habiter dans une copropriété en difficulté, d'être menacé d'expulsion à cause d'impayés, ou dans certaines formes graves de précarité énergétique. Cette définition du mal-logement reste une définition normative.

Faute de définition objective, nous essayons de tracer une frontière normative entre un bon et un mauvais logement que nous mettons à disposition du débat public. Une difficulté a été souvent soulignée, notamment dans le rapport de l'ONPES sur le mal-logement. Nous nous basons sur les critères statistiques existants pour essayer de trouver une frontière entre bien et mal logé en mettant de côté la subjectivité, la façon dont les personnes se définissent elles-mêmes comme étant mal logées. Edouard Gardella, chercheur à l'ONPES, prenait un exemple extrême : il avait rencontré une personne sans abri sur une bouche d'aération qui ne se définissait pas elle-même comme mal logée et qui estimait que sa situation n'était pas forcément à plaindre.

Il est vrai que nous prenons rarement l'avis des personnes dans les critères que nous utilisons. Nous pouvons nous baser sur une question de l'enquête nationale logement sur le degré de satisfaction que les personnes attribuent à leurs conditions de logement. Néanmoins, cette information doit être prise avec beaucoup de précaution. Cette question propose une cotation limitée de 1 à 5. En outre, si nous nous concentrions sur la subjectivité des personnes, nous pourrions arriver à des situations manifestement aberrantes où une personne vivant sur une bouche d'aération ne serait pas classée parmi les mal-logés.

Nous essayons de prendre en compte cette appréciation un peu subjective à travers les questions disponibles dans l'enquête nationale logement. La sensation de froid, par exemple, peut varier avec le temps et les standards de vie. Nos grands-parents avaient sans doute plus froid que la moyenne des Français d'aujourd'hui, mais ne se seraient pas définis comme en précarité énergétique, car avoir froid à son domicile était alors la norme. Nous éprouvons la même difficulté pour les personnes hébergées de manière contrainte chez des tiers. Nous pouvons mobiliser des seuils d'âge, en considérant notamment le moment légitime pour décohabiter de chez ses parents. Nous pouvons également demander au ménage hébergeant si cette personne souhaiterait décohabiter et si elle ne le fait pas pour des raisons financières. A partir de ces différents critères, nous parvenons à définir plus ou moins une catégorie de personnes hébergées chez des tiers, avec la nuance que l'enquête ENL interroge la personne qui héberge et non la personne qui est hébergée.

Nous avons aussi connu des dilemmes sur la définition du confort. Parmi les 4 millions de mal-logés, 2 millions de personnes vivent dans des logements très inconfortables. Les critères du questionnaire ENL ont varié entre 2006 et 2013, nous amenant à réinterroger la notion de logement inconfortable. Ne pas avoir de prise de terre constituait-il un critère de mal-logement ? Son absence peut en effet conduire au décès de l'habitant en cas d'accident. Néanmoins, nous avons décidé de ne pas le prendre en compte, car certains logements de bonne qualité pouvaient manquer de prise de terre, sans que le risque de décès ou d'accident grave soit très fréquent et très important. Pour autant, les limites ne sont pas toujours simples à établir.

Nous cherchons à privilégier la stabilité de nos critères dans le temps. Il est important de pouvoir appréhender les évolutions dans le temps des différentes strates du mal-logement pour vérifier si la situation s'améliore ou se détériore. Or les enquêtes bougent dans le temps. Nous comprenons la nécessité de faire évoluer les critères. Nous le faisons nous aussi. Pour autant, tout changement dans le questionnaire, y compris un changement minime, nous empêche de réaliser des comparaisons dans le temps et fait perdre beaucoup de sa valeur à nos analyses.

Nous avons été contraints de faire évoluer notre définition pour nous adapter à l'évolution de la société et aux différentes formes émergentes de mal-logement. Dans les personnes fragilisées par rapport au logement, nous avons ainsi ajouté les personnes en précarité énergétique, mais aussi les personnes qui souffrent d'un effort financier excessif en prenant en compte les personnes qui tombent en dessous de 65 % du seuil de pauvreté après avoir payé leur logement et avec plus de 35 % de taux d'effort net. Nos critères s'affinent. Nous pourrions être amenés dans les prochaines années à ajouter les personnes qui ont trop chaud dans leur logement pendant les pics de chaleur. Nous réfléchissons aussi à ajouter les personnes vivant dans des logements qui ne sont pas adaptés à leur handicap sur la base de l'enquête nationale logement, soit 100 à 200 000 personnes. Nous nous sommes par ailleurs intéressés à des situations marginales comme les prisons, nous interrogeant par exemple sur le mal-logement des personnes détenues dans des conditions qui ne respectent pas la loi, les normes de superficie, etc. Pour l'instant, nous ne les avons pas ajoutées, mais des questionnements pourraient s'ouvrir.

Ces enquêtes ont apporté des enseignements à la société. Ainsi, l'émergence du thème des jeunes qui sortent de l'aide sociale à l'enfance et qui deviennent sans domicile à la fin de leur prise en charge constitue un apport de l'enquête nationale logement de 2012, mis en évidence notamment par Isabelle Fréchon et Maryse Marpsat. Sans cette objectivation, ce sujet serait resté une impression de la part des acteurs de la veille sociale et n'aurait pas été pris en charge par les pouvoirs publics. En finançant le post-doctorat de Marie Lanzaro, nous avons également pu utiliser l'enquête nationale logement pour essayer de retrouver les 5 millions de personnes qui se sont déclarées une fois sans logement et donner un peu de perspectives dans le temps sur l'évolution des parcours de vie des personnes.

Nous observons quelques manques dans les questionnaires, même si nous avons conscience que la passation ne doit pas nécessiter plusieurs heures. La première difficulté réside dans le caractère aléatoire de ces enquêtes. Nous sommes ravis que l'enquête nationale logement ait pu être sauvée en 2021, la dernière ayant eu lieu en 2006. Dans son rapport 2022, la Fondation Abbé Pierre donne le chiffre de 4 millions de personnes mal-logées en se basant essentiellement sur des chiffres de 2013. Ces écarts temporels font perdre de leur valeur à nos analyses. Cette enquête était en danger. Nous pensons pourtant qu'elle est nécessaire. Nous avons testé l'enquête SRCV pour essayer d'en tirer des chiffres du mallogement, mais elle n'offre pas la même richesse que l'ENL. Nous sommes donc très heureux qu'elle soit renouvelée.

Pour l'enquête Sans domicile, là encore, nous avons connu un trou de 13 ans entre deux éditions alors que les évolutions sont beaucoup plus rapides pour les sans domicile que dans le logement ordinaire. Il était totalement aberrant et même mensonger de continuer de citer le chiffre de 143 000 personnes sans domicile de 2012. Voilà deux ans, nous avons d'ailleurs été amenés, ce que nous faisons rarement, à publier le chiffre de 300 000 personnes sans domicile, correspondant au volume de personnes hébergées dans des établissements payés par l'Etat. Un renouvellement trop tardif trompe l'opinion publique et les pouvoirs publics.

Dans le halo des personnes fragilisées par rapport au logement, nous avons inclus les copropriétaires occupants des copropriétés en difficulté, mais nous ne sommes pas capables d'identifier et donc de dénombrer les locataires de ces copropriétés en difficulté, ce qui présente un caractère assez injuste. Nous savons bien en effet qu'il existe, dans ces copropriétés en difficulté, une surreprésentation des locataires qui sont invisibilisés dans nos chiffres. Dans les chiffres du mal-logement basés sur l'enquête nationale logement, nous sommes également confrontés à la boîte noire du ménage. L'enquête interroge en effet la personne de référence du ménage, c'est-à-dire le porteur principal de ressources ou l'actif le plus âgé, c'est-à-dire plutôt des hommes. Cette caractéristique nous empêche d'apprécier les conditions de logement qui ne sont pas forcément les mêmes au sein d'un ménage. De même, les personnes hébergées chez des tiers ne sont pas interrogées. De ce fait, l'enquête renvoie une photographie qui n'est pas tout à fait juste et équitable du mal-logement.

Sur l'enquête Sans domicile, dans l'attente d'une nouvelle édition, nous essayons de nous baser de plus en plus sur les Nuits de la Solidarité, mais il ne faut pas trop miser sur cet exercice. Nous ne souhaitions pas, comme la rumeur le laissait entendre, que l'enquête soit remplacée par cette initiative. Nous avons beaucoup défendu les Nuits de la solidarité, mais elles ne doivent pas être menées au détriment de l'enquête Sans domicile menée de manière très professionnelle par l'Insee et l'Ined, avec un questionnaire très fouillé quand les Nuits de la solidarité sont mises en œuvre par des bénévoles, un soir donné, dans certaines rues de certaines villes, et oublient un grand nombre de personnes. En outre, le questionnaire reste assez rudimentaire. Ces opérations apportent des données localisées importantes pour les autorités locales. Pour autant, elles sont souvent conduites en hiver, quand les places sont les plus nombreuses en

centres d'hébergement. Il ne faut donc pas les considérer comme une photographie exhaustive qui refléterait la population de sans-abri sur toute l'année.

De nombreuses zones grises nous questionnent. Je tiens à remercier Catherine Rougerie pour son travail extrêmement fourni sur le sujet. Nous nous interrogeons notamment sur l'articulation entre les habitations de fortune recensées par le recensement de la population et les sans domicile. La question se pose également des bidonvilles. La DIHAL met en œuvre avec l'aide des préfectures, tous les six mois ou tous les ans, une estimation du nombre de bidonvilles et grands squats, uniquement en métropole, avec des définitions assez floues et variables dans le temps, en se concentrant sur les bidonvilles de Roms au détriment d'autres habitants français ou extra-européens. Pour les gens du voyage en mauvaises conditions d'habitat, nous avons repris le travail réalisé par la FNASAT qui a dépouillé tous les schémas départementaux sur les besoins en habitat des gens du voyage. Là encore, le chiffre est basé sur le décompte d'une association, ce qui n'est pas tout à fait satisfaisant. Sur les campings, des chiffres ont été avancés par différents acteurs, mais il règne également un grand flou.

Au-delà de ces quelques failles dans la statistique sans doute difficiles à combler, la plus grande difficulté réside dans l'accessibilité des données, essentiellement à l'échelle locale. Les utilisateurs de données autour du logement et du mal-logement sont, dans leur immense majorité, des utilisateurs locaux qui cherchent à résoudre des problèmes locaux. Or il est très compliqué d'avoir accès aux données intéressantes. Sur la loi SRU par exemple, des données ont été mises en ligne de manière très tardive sur un site « Transparence SRU » qui a disparu pendant des années. Les journalistes nous interrogent, puisque nous participons à la commission SRU. Nous sommes confrontés à une forte rétention administrative autour de ces données sensibles. De la même façon, les chiffres sur les expulsions locatives issus du ministère de l'Intérieur ne sont publiés que lorsqu'ils sont bons. Nous n'avons aucun moyen de les vérifier et ils sont parfois corrigés quelques années plus tard. Enfin, le SI SIAO devrait constituer un outil précieux pour connaître l'état de la demande pourvue ou non pourvue d'accès à l'hébergement. Il est catastrophique de ne pas être capable de connaître le nombre de demandes non pourvues dans les appels au 115 chaque mois ou chaque année dans telle ou telle ville.

Je vous invite à examiner le travail très intéressant mené à l'échelle locale par Michel Castellan et l'Observatoire de la précarité et du mal-logement des Hauts-de-Seine sur des données à la commune sur la situation du mal-logement. Malgré toute l'expertise des personnes qui ont mené cet observatoire local, l'examen se heurte à de nombreux blocages dans l'accès à ces informations d'utilité publique. L'appareil statistique est très étoffé, mais il reste une grande difficulté dans la mise à disposition de ces informations auprès de la société civile, notamment à l'échelle locale.

#### II.5. Echanges

#### Jean-Philippe VINQUANT

Des questions ont été posées dans le fil de discussion. J'invite les intervenants à répondre par écrit.

#### Micheline UNGER, Droit au logement

Nous sommes heureux que ces enquêtes soient renouvelées. Les centres d'hébergement ou les lieux d'accueil des sans domicile, il faut aussi appréhender les démarches que les personnes ont pu entreprendre pour accéder à un hébergement stable. Nous constatons tous les jours qu'une partie des sans domicile n'a jamais pu introduire une demande de logement HLM ou déposer tout autre dossier permettant d'être reconnu comme demandeur de logement. Avez-vous prévu des questions de ce type dans votre questionnaire?

Par ailleurs, je note que vous envisagez d'aller à la rencontre des sans domicile en articulation avec les maraudes. Je reconnais que la démarche est difficile. De nombreuses personnes ne sont jamais recensées alors qu'elles vivent des situations dramatiques. Il faudrait arriver à faire en sorte que le statut d'hébergé chez des tiers soit mis en exerque, car cette situation est assez courante.

Enfin, il faudrait lier les demandes de HLM avec la réalité du fichage, car le statut de sans domicile est indiqué dans le dossier de demande. Un lien pourrait peut-être être établi avec les statistiques.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Dans le cadre du plan « Logement d'abord » piloté par la DIHAL, des remontées sont demandées aux structures d'hébergement sur la proportion de personnes hébergées ayant déposé une demande de logement social ou un dossier DALO en cours. Dans le cadre des enquêtes présentées par l'Insee et la Drees, la question est-elle posée aux responsables de structure ou aux personnes elles-mêmes sur l'antériorité d'une demande de logement ou de logement social ?

Je propose que les réponses soient apportées dans le fil de discussion pour laisser la place à d'autres remarques ou questions. Je pense que nous pouvons exprimer une grande satisfaction sur la réalisation de ces trois enquêtes.

### François GUILLAUMAT-TAILLIET

Nous vous proposons l'avis suivant :

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents liés au suivi statistique du logement et de la précarité résidentielle qui font suite à plusieurs travaux du Cnis sur le mal-logement depuis le milieu des années 1990.

Outre les sources administratives telle Fideli utilisée notamment comme base de sondage, le système d'information sur le logement et la précarité résidentielle comporte principalement le recensement de la population et des enquêtes telles que Logement et Sans Domicile. Ces données sont complétées par l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ESDS).

La commission se félicite de la reconduction des enquêtes Logement et Sans domicile, qui était attendue dans l'avis numéro 9 de moyen terme de la commission. Elle salue également les innovations destinées à favoriser la réponse des enquêtés, notamment le passage au multimode ; ainsi que les efforts consentis pour renouveler l'enquête Sans domicile et surmonter les difficultés qu'elle soulève. L'enquête ESDS, exhaustive sur le champ, donne une vision nationale et territoriale de l'hébergement social et des personnes hébergées, et complète donc utilement les sources disponibles.

Toutefois, la commission considère que des pistes d'amélioration devraient être explorées. L'articulation entre l'enquête Sans domicile et l'enquête ESDS, ainsi qu'avec d'autres dispositifs de suivi des personnes en précarité résidentielle devrait être renforcée. L'espacement temporel entre deux éditions de certaines de ces enquêtes complique la comparaison des situations dans le temps. La commission recommande la publication de résultats détaillés de ces enquêtes pour répondre aux besoins des nombreux acteurs (associations, collectivités...) qui interviennent sur ce champ et ont besoin de connaître l'évolution des indicateurs qui mesurent notamment l'impact de leurs actions. Enfin, la commission souligne l'intérêt d'étudier les trajectoires des personnes mal logées ou sans domicile afin de mieux comprendre les entrées, les sorties et la persistance des situations de mallogement ou de précarité résidentielle.

#### Yvon SERIEYX, UNAF

J'aurais suggéré d'ajouter les trajectoires « y compris professionnelles et familiales », compte tenu du rôle important des événements familiaux et professionnels dans les entrées et sorties du mal-logement, de même que les trajectoires migratoires. Il ne faudrait pas oublier ces aspects. De nombreuses personnes très mal logées travaillent.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Des enquêtes permettent-elles d'appréhender la cause de sans-abrisme quand elle est liée à une rupture familiale brutale ? Des violences intrafamiliales peuvent précipiter certaines personnes en dehors du domicile familial sans qu'elles aient le temps de trouver un hébergement.

#### **Yvon SERIEYX**

Il s'agirait de connaître la situation de la personne à l'instant T d'un point de vue familial et professionnel.

#### Jean-Philippe VINQUANT

A l'instant T, l'information est demandée.

#### **Thomas LELLOUCH**

Nous avons le détail de la situation familiale et résidentielle à l'instant T et mois par mois au cours des 12 derniers mois. Sur les ruptures conjugales et familiales dans les trajectoires, je n'ai pas le détail du questionnaire en tête, mais je vérifierai ce point.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Nous ajouterons cette précision au compte rendu hors séance.

[Hors PV: (**Thomas LELLOUCH**: La question sur les ruptures familiales ou conjugales pour cause de départ du logement, la question est bien dans le questionnaire long de l'enquête Sans Domicile)]

#### Micheline UNGER

Vous parlez de trajectoire des personnes sans domicile ou mal-logées. Vous référez-vous à toutes les situations antérieures ou à la dernière trajectoire avant d'être en mal-logement ? De nombreuses personnes ont connu 15-20 trajectoires différentes en termes de lieux, de villes. Il faut essayer d'obtenir plus d'éléments. Aujourd'hui, les personnes sont essoufflées d'avoir connu plusieurs types d'hébergement, dans plusieurs lieux.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Je propose que la réponse soit apportée dans le fil de discussion. Je pense que l'ajout de l'UNAF peut être pris en compte. En conséquence, je vous propose d'adopter l'avis.

[Hors PV: (**Pierre-Yves CABANNES**: Concernant les trajectoires, dans ES-DS, on considère la situation juste avant l'entrée dans l'établissement et celle juste après, quelle que soit la durée d'hébergement)]

La commission Démographie et questions sociales approuve l'avis tel que présenté et amendé en séance.

# III. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951)

#### Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis

Deux demandes d'accès à des données administratives sont présentées par la Drees. Elles concernent toutes deux des systèmes d'information détenus par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La 1ère demande concerne un nouveau système d'information créé dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale de 2022. Ce système d'information sera centralisé et alimenté par les départements. Il portera sur les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et les suites données à ces demandes. Les données sollicitées concernent seulement l'APA à domicile. La Drees demande des données sur les demandeurs et bénéficiaires de l'APA et leurs caractéristiques, les décisions et les événements ultérieurs qui peuvent modifier la demande. La démarche porte un objectif de connaissance statistique des demandes et des aides accordées, ainsi que du parcours d'autonomie des demandeurs. Il s'agit aussi d'alléger à terme la collecte de certaines enquêtes. La Drees disposait déjà de remontées régulières sur les bénéficiaires de l'APA obtenues auprès des départements sous forme de données agrégées et individuelles. Ce nouveau système d'information, dès lors que sa qualité aura été expertisée, permettra d'alléger la charge de collecte auprès des conseils départementaux, puisque seules les autres prestations que l'APA seront demandées. A terme, des appariements sont envisagés avec d'autres bases de données individuelles en utilisant le code statistique non signifiant. La transmission sera annuelle. Les résultats de ces travaux seront diffusés selon les méthodes usuelles (publications, micro-données).

La 2ème demande concerne un système d'information décisionnel de suivi des orientations pour les personnes en situation de handicap ou de dépendance. Les données demandées correspondent aux données d'orientation, qui sont désormais disponibles dans la majorité des ARF de France. Les données demandées concernent le module Grand âge et le module Handicap. Elles couvrent les caractéristiques des personnes, le degré de dépendance, le handicap, l'établissement demandé et l'établissement vers lequel les personnes sont finalement orientées. Ces données alimenteront des études sur le grand âge, la dépendance ou le handicap. Si ces données sont de qualité suffisante, elles couvriront des besoins de connaissance sur le parcours des personnes. Des appariements sont également prévus avec d'autres bases individuelles. Les résultats seront, là encore, diffusés selon les méthodes classiques.

### Jean-Philippe VINQUANT

Il est noté que la CNSA est tout à fait favorable à la demande. Le débat national autour du grand âge montre la nécessité de données plus fréquentes sur les bénéficiaires de l'APA à domicile. Ces demandes d'accès viennent répondre à ce besoin de connaissance. Je vous propose donc de donner un avis favorable à ces demandes d'accès.

La commission Démographie et questions sociales rend un avis favorable sur ces demandes d'accès.

# IV. PRESENTATION DES RESULTATS DU TEST DU NOUVEAU BULLETIN DE RECENSEMENT

#### Muriel BARLET, Insee

Dans le recensement de la population, nous allons passer de la PCS 2003 à la PCS 2020, ce qui permet de gagner un peu de place et d'ajouter quelques questions. Pour ces nouvelles questions, nous nous sommes appuyés sur le rapport du Cnis de 2012 et des consultations menées en 2020 et 2021. Il a été décidé d'ajouter trois questions : le GALI qui permet de mesurer les situations de handicap et de dépendance, le lieu de naissance des parents et le télétravail. En parallèle, certaines questions ont été supprimées ou simplifiées. Ces évolutions avaient été présentées à la commission lors de sa séance de décembre. La commission avait demandé une présentation des résultats, notamment sur le lieu de naissance des parents.

Pour ce test, 1 800 fiches adresses ont été sélectionnées dans 4 régions différentes et l'échantillon a été stratifié afin que tous les filtres sur l'emploi puissent être passés. Lorsqu'un ménage était tiré au sort, toutes les personnes de 18 ans ou plus étaient interrogées. Les personnes ont répondu au questionnaire auto-administré, comme habituellement. Ensuite, un enquêteur était présent pour passer un questionnaire de débriefing, recueillir leur avis sur le questionnaire de recensement et identifier les questions qui leur avaient posé un problème. 1 152 personnes ont répondu au test pour une cible de 1 000.

S'agissant de l'acceptabilité des questions, nous constatons que le taux de non-réponse est toujours plus faible dans ce test que dans une enquête de recensement habituelle, ce qui n'est pas surprenant, compte tenu de la présence de l'enquêteur et du volontariat lié au test. La question recueillant le taux de non-réponse le plus élevé est relative à l'année d'arrivée en France pour les personnes nées à l'étranger, comme dans les enquêtes de recensement. Sur le lieu de naissance des parents, le taux de non-réponse s'établit à 4,2 %. Sur le GALI, ce taux atteint 3 % et sur le télétravail il est de 1,8 %. Globalement, les taux de non-réponse restent donc tout à fait contenus sur ces nouvelles questions.

Sur le ressenti, le questionnaire est resté tout à fait fluide et facile à comprendre pour 94 % des personnes. 76 % considèrent que les questions présentent un intérêt. Néanmoins, 16 % des personnes ont déclaré que les questions étaient parfois trop personnelles. Dans ce cas, nous leur demandions de préciser les questions concernées. Deux questions ressortent : le lieu de naissance des parents et le GALI, toutes deux autour de 4 %. Pour l'instant, dans les questions du recensement, l'adresse du lieu de travail était la question considérée comme la plus personnelle.

Dans le questionnaire de débriefing, nous posions des questions précises sur les nouvelles questions. Sur le lieu de naissance des parents, 4,2 % des personnes n'ont pas répondu. Parmi ces non-répondants, 80 % ont déclaré avoir été gênés par la question. Dans l'ensemble des répondants au test, 27 % ont déclaré avoir été gênés par la question. La première raison donnée à cette gêne vient du fait qu'ils ne connaissent pas le lieu de naissance de leurs parents. 5 % considèrent que la question est trop personnelle. Sur le GALI, la non-réponse totale s'élève à 3 %. Les deux tiers des non-répondants se déclarent gênés par la question.

Parmi l'ensemble des répondants au test, 15 % déclarent avoir été gênés par la question. 5 % considèrent que la question est trop personnelle. Globalement, les niveaux restent relativement limités.

S'agissant de la qualité des réponses, nous avons introduit dans le nouveau bulletin individuel la possibilité de déclarer une double nationalité. Il est intéressant de noter que 3,5 % des personnes ont spontanément déclaré une double nationalité. Dans le questionnaire de débriefing, nous demandions aux personnes qui n'avaient déclaré qu'une seule nationalité si elles n'en avaient pas une 2<sup>ème</sup>. Or 7,7 % avaient une double nationalité. Celles qui n'ont pas déclaré leur double nationalité ont répondu qu'elles n'avaient pas l'habitude de le faire, ce qui nous invite à modifier la façon dont sera posée la question sur la double nationalité.

Sur le lieu de naissance des parents, deux tiers des personnes ont répondu de manière cohérente à la question en renseignant le département pour les personnes dont les parents sont nés en France ou le pays pour les personnes dont les parents sont nés à l'étranger. Un tiers des personnes ont répondu de manière presque cohérente, précisant France dans la case pays ou la commune. Ces réponses nous invitent donc à modifier légèrement la façon dont la question sera présentée. Sur les réponses obtenues sur ce petit échantillon, qui ne sont pas représentatives de la population générale, 75 % des personnes ont déclaré deux parents nés en France, 7 % un parent né en France et un parent né à l'étranger, 8 % deux parents nés à l'étranger.

Sur le GALI, 90 % des personnes déclarent ne pas être fortement limitées. Le résultat est cohérent en termes de décroissance par âge avec les résultats de l'enquête EHIS, avec très peu de limitations chez les moins de 50 ans et beaucoup plus chez les plus de 65 ans.

Les résultats sont globalement cohérents et proches des ordres de grandeur auxquels nous pouvions nous attendre. Néanmoins, nous allons procéder à quelques modifications pour améliorer la qualité des réponses. Nous devrions échanger l'ordre entre le pays et le département pour la question sur le lieu de naissance des parents, ce qui permettra aux personnes dont les parents sont nés en France, mais qui ne connaissent pas le département de préciser au moins le pays.

70 % des personnes répondent au recensement de la population par internet, ce qui nous offre plus de possibilités. Nous envisageons donc, pour toutes les questions qui ont soulevé des difficultés, d'ajouter des questions intermédiaires ou des infobulles. Par ailleurs, même si le nombre de personnes considérant que les questions sont trop personnelles reste relativement faible, nous envisageons de laisser ouverte la possibilité de non-réponse à la question sur le lieu de naissance des parents et au GALI en seconde intention pour permettre aux personnes d'au bout du questionnaire et de valider le recensement sans répondre.

De nombreux chantiers restent à mener avant de passer l'enquête du recensement avec ce questionnaire renouvelé. Le recensement de la population repose sur un cadre législatif et réglementaire. Pour introduire de nouvelles thématiques, il est nécessaire de remettre à jour le décret en Conseil d'Etat qui cadre le recensement de la population, après consultation de la CNIL et de l'ensemble des territoires concernés par le recensement. Nous envisageons de mettre à jour simultanément le décret qui régit les thématiques de questionnement et l'arrêté de diffusion qui définit l'échelle de diffusion des différentes variables. Il nous faudra ensuite obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique pour ce nouveau bulletin individuel, puis nous devrons procéder à la refonte du système d'information pour changer le questionnaire et les applications qui permettent de vérifier la collecte, redresser les données et les diffuser. Un chantier important s'ouvre donc devant nous.

Sous réserve que nous disposions bien des moyens envisagés aujourd'hui, nous prévoyons de passer en PCS 2020 à partir de l'enquête annuelle de recensement 2024. Pour cette modification, nous pouvons en effet conserver les anciennes questions. Il suffit de modifier le questionnaire internet pour proposer une liste de professions aux répondants. Nous ajouterions les nouvelles questions au plus tôt à partir de l'enquête de recensement 2025, compte tenu des chantiers juridiques et techniques à mener.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Nous constatons des taux de réponse élevés aux nouvelles questions, des niveaux d'acceptabilité plutôt bons et des réponses globalement cohérentes. Dans les causes de gêne, le caractère personnel de la question n'est jamais majoritaire. Quand une personne qui n'a pas répondu déclare qu'elle n'a pas été gênée par la question, tombe-t-elle dans la rubrique « ne sait pas » ?

#### Muriel BARLET

L'effectif est très petit. Certaines personnes ont répondu très rapidement et n'avaient pas la réponse en tête immédiatement.

#### **Bernard SUJOBERT, CGT**

Le document de présentation éclaire certaines de mes questions. Lors du test, les personnes ont-elles été informées du fait qu'il s'agissait d'un questionnaire passé dans le cadre du recensement de la population et non d'une enquête ordinaire? Les deux questions qui ont provoqué le plus de difficultés d'acceptation sont les deux questions qui relèvent de variables sensibles au sens ordinaire du terme, la santé et le lieu de naissance des parents. Il s'agit de l'un des points sur lesquels nous avions insisté lors de la précédente réunion de la commission.

Je transmets la demande d'un collègue de la CGT membre du groupe de travail du Cnis sur les discriminations. L'un des arguments justifiant l'introduction de la question sur le lieu de naissance des parents tenait au fait que cette information nouvelle devrait permettre d'améliorer la connaissance des discriminations, ici celles relatives à l'origine des personnes. Nous n'avons pas bien compris comment le recensement de la population pourrait répondre à cette ambition et s'il est un outil légitime pour ce faire. Nous souhaiterions donc que ce point particulier soit présenté précisément et en détail dans le groupe de travail par l'Ined et la Défenseure des droits.

Certaines modifications prévues relèvent davantage de la commission Emploi, notamment le télétravail ou la formation. Cette commission a-t-elle été sollicitée sur ces changements ? Enfin, le calendrier annoncé en décembre dernier est-il confirmé ?

#### Marielle CHAPPUIS, Défenseur des droits

Nous sommes particulièrement heureux de découvrir les résultats de ces tests du recensement de la population qui s'avèrent très satisfaisants et très positifs. Les taux de non-réponse sont particulièrement faibles. Le questionnaire reste fluide et intéressant pour une grande majorité de personnes, et les motifs de gêne sont davantage liés à une absence de connaissance qu'à une sensibilité particulière de la question. Nous sommes très favorables à ces modifications qui vont permettre de mieux documenter la diversité de la population à des échelons territoriaux fins et d'objectiver les situations d'inégalité ou de discrimination que pourraient connaître ces populations.

#### **Yvon SERIEYX**

Nous suggérerions que sur le questionnaire internet figurent des rappels sur les conditions de confidentialité des réponses sur toutes les questions qui peuvent être considérées comme sensibles. Malgré les résultats assez rassurants, nous pouvons penser aux questions dont nous venons de parler ou d'autres questions sur la situation professionnelle ou la situation d'isolement. La réponse sur un écran est très similaire à une saisie de données administratives. Or ces deux situations sont parfois sous-déclarées sur les sites comme la CAF ou les impôts. Ces sous-déclarations représentent deux des trois principales sources de fraude. Il semblerait utile de rappeler la confidentialité de ces réponses pour limiter les possibles effets de mode.

#### Magda TOMASINI, Ined

La demande de l'Ined portait sur une meilleure connaissance de la ségrégation sociale et résidentielle des populations et je me félicite des résultats de ce test qui vont permettre d'améliorer la connaissance de cette ségrégation et, ce faisant, de l'accès au droit des descendants d'immigrés. Je tiens à féliciter l'équipe pour ce travail.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Nous avons prévu la possibilité d'un point d'échange avec le groupe de travail discrimination lors de notre commission de décembre.

#### Jan-Robert SUESSER, Ligue des droits de l'homme

J'ai bien noté les chiffres présentés, de 4% pour les non-réponses concernant le lieu de naissance des parents et aussi de 4% qui trouvent cette question trop personnelle. Ces deux chiffres agrègent deux questions en fait. Celle pour les parents nés à l'étranger (dont nous disons qu'elle ne devrait pas être dans le bulletin individuel) et celle sur les nés en France. Pour mieux voir les difficultés, nous souhaitons surtout disposer des données pour la question sur les parents nés à l'étranger. Au-delà, nous avons confirmation que ce test ne peut pas apporter réponses quant à l'acceptabilité à cette question, étant mené hors contexte d'un véritable recensement avec les débats publics alors s'y rattachent.

Ce que vous nous avez dit aujourd'hui n'évitera pas de nous poser la question des usages de la question qui en justifierait la présence dans le Bl. L'Insee avait avancé qu'il faudrait répondre à une demande européenne. Eurostat semble prudent pour une demande européenne sur cela, parle lorsque ce serait acté de diffusion de données sur les origines de nature « ethnique » au niveau NUTS2, éventuellement NUTS3. Le Défenseur des droits déclare son intérêt pour une information très désagrégée au plan géographique, l'INED aussi. Parle-t-on bien de mêmes usages, correspondant au champ de la statistique publique ? Il faudra bien en discuter avant d'ajouter cette question, et ce groupe de travail est un lieu pour le faire.

#### Patrick SIMON, Ined

Nous sommes vraiment rassurés par les résultats de ce test. L'acceptabilité paraît assez élevée. Nous pourrons utiliser les résultats pour réaliser un certain nombre d'analyses liées aux discriminations. Dans le groupe de travail du Cnis sur la mesure des discriminations, nous avons déjà évoqué l'utilisation des données du recensement pour travailler sur les discriminations et nous y reviendrons plus en détail dans ce groupe. La taille des échantillons dans le recensement n'a rien à voir avec l'enquête Emploi. Le fait de disposer des données permettant de regarder les situations comparées des personnes immigrées, descendantes d'immigrées ou n'ayant pas de lien avec l'immigration sur deux générations à des échelles territoriales fines permet de mieux comprendre les mécanismes et les conséquences de ces écarts d'accès à l'emploi, l'éducation et peut-être aussi des situations de handicap ou de limitation d'activité. Cette dimension très importante n'est pas présente dans l'enquête emploi.

#### **Muriel BARLET**

Les personnes étaient informées qu'il s'agissait d'un test du recensement. Nous avons essayé de leur faire passer le questionnaire en conditions réelles. Elles répondaient elles-mêmes au questionnaire qui était visuellement très proche du questionnaire du recensement.

Ces sujets sont effectivement sensibles. Sur ce point, l'avis de la CNIL aura donc toute son importance.

Sur l'acceptabilité de la question du lieu de naissance des parents, 22 % des personnes dont les deux parents sont nés à l'étranger se sont déclarées gênées par la question, contre 27 % pour tous les répondants. Pour le GALI, les personnes qui se déclaraient fortement limitées se déclaraient aussi plus souvent gênées par la question.

Le rappel de la confidentialité des réponses au questionnaire est une vraie préoccupation pour nous. Le taux de réponse au recensement de la population atteint 95 %. Les 5 % de non-répondants ont souvent peur du contrôle administratif ou fiscal. Il faut donc essayer de s'éloigner le plus possible d'un visuel administratif. Nous envisageons de travailler sur le sujet, même en dehors de l'évolution du questionnaire en lui-même. Je note donc la proposition qui me paraît tout à fait intéressante.

# Sylvie LE MINEZ, Insee

Le programme des séances a été présenté lors de la dernière réunion du groupe de travail sur les discriminations. Il sera affiné dans les prochaines semaines. Un point est prévu notamment sur les questions de ségrégation.

#### **Christel COLIN**

Un échange avec les statisticiens travaillant sur les thématiques de l'emploi a eu lieu sur les modifications du questionnaire de recensement sur le télétravail et d'autres ajustements testés. Il me semblerait pertinent de prévoir un point rapide à la prochaine commission Emploi.

#### **Lucile OLIER**

Sur le GALI, nous disposons maintenant d'une jurisprudence du Conseil d'Etat de l'année dernière. La réponse à la question peut indirectement révéler un handicap ou un problème de santé. Pour autant, le Conseil d'Etat considère que ce type de questions ou de variables ne donne pas directement d'information sur la nature ou la gravité au sens médical du terme de ce handicap. En ce sens, elle ne peut être qualifiée de donnée de santé.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Cette présentation très utile permet d'avancer dans les différentes étapes juridiques prévues pour valider définitivement ces nouvelles questions et les administrer à partir du recensement 2025.

# V. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES

#### V.1. Enquête Sans domicile

#### Jean-Philippe VINQUANT

Si vous en êtes tous d'accord, je vous propose de ne pas représenter l'enquête Sans domicile, examinée plus tôt dans l'après-midi.

La commission Démographie et questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Sans domicile.

#### V.2. Enquête Emploi du temps

#### Anne PLA, Insee

La prochaine enquête Emploi du temps est prévue en 2025-2026. Ces enquêtes sont conduites par l'Insee à un rythme décennal depuis la première en 1966. La dernière édition a été collectée en 2009-2010. Elles sont conduites auprès d'un échantillon relativement large. Ainsi, 19 000 individus ont répondu en 2010. Plusieurs individus répondent au sein du même ménage. Nous veillons à couvrir l'année dans son ensemble pour éviter tout biais de calendrier. Ces enquêtes ne répondent pas à une obligation européenne. Néanmoins, elles sont menées dans de nombreux pays européens avec une harmonisation coordonnée par Eurostat.

Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations sur le déroulement d'une journée de 24 heures et quantifier les différents temps : temps professionnel, temps consacré aux tâches domestiques, le temps parental, le temps de loisirs. Ces temps peuvent être étudiés pour des sous-populations particulières (étudiants, retraités, couples actifs), mais aussi selon le genre, pour appréhender les différences hommes-femmes quant au temps consacré aux enfants ou aux tâches domestiques. En plus de ces thèmes assez généraux, chaque édition de l'enquête donne lieu à des études spécifiques. En 2010, première enquête après la mise en place de la réduction de temps de travail, nous avons examiné l'impact de cette mesure sur les temps de loisirs. Pour la prochaine enquête, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'utilisation des écrans en général et du smartphone en particulier dans la pratique des activités ou encore au développement du télétravail.

S'agissant d'enquêtes renouvelées depuis près de 50 ans maintenant, il est important de conserver une continuité dans les séries et de pouvoir comparer ces temps d'une enquête à l'autre. Nous voulons étudier ces différents temps sur une année donnée et comparer leur évolution dans la durée.

Jusqu'à présent, le principal support de collecte était constitué par le cahier d'activité journalier, un carnet papier dans lequel l'enquêté notait les libellés des activités pratiquées par tranche de 10 minutes. Dans le même temps, pour contextualiser l'activité, nous collections des variables annexes (lieu de l'activité, personnes avec lesquelles cette activité était pratiquée). Deux carnets devaient être renseignés par l'enquêté, un pour un jour de la semaine et un autre pour un jour de week-end. Ce mode de collecte est repris dans toutes les enquêtes Emploi du temps. Très pratique, il ne fait pas appel à la mémoire de l'enquêté, puisque ce dernier le remplit le jour de collecte. En outre, il peut être transporté tout au long de la journée.

Pour la prochaine enquête, nous reprenons ces grands principes généraux des enquêtes Emploi du temps. Nous constituerons un échantillon de ménages avec plusieurs individus enquêtés au sein du ménage. Nous interrogerons des enfants à partir de l'âge de 11 ans, quand ils entrent au collège, comme Eurostat le recommande. Plusieurs documents de collecte devront être renseignés : un questionnaire, deux cahiers d'activité journaliers et un semainier pour les personnes qui travaillent dans lequel elles notent leurs horaires de travail précis sur une semaine. Nous couvrirons la France métropolitaine et les 4 DOM historiques (hors Mayotte).

Pour cette nouvelle édition, nous voudrions introduire, en plus du papier, un mode de collecte internet. Nous proposerions ainsi aux enquêtés qui le souhaitent un carnet numérique. Ce carnet sera accessible sur smartphone, ordinateur ou tablette. Par ce biais, nous voulons essayer d'améliorer les taux de réponse dans certaines catégories de la population qui délaissent un peu les enquêtes, notamment les plus jeunes. Proposer plusieurs modes de collecte permet d'approcher au mieux toutes les catégories de population. Le carnet numérique devrait également permettre un meilleur remplissage, grâce aux alertes et contrôles intégrés tout au long du carnet. Enfin, il permettra de réduire les coûts de collecte. En effet, cette enquête Emploi du temps nécessitait deux visites de l'enquêteur au domicile du ménage : la 1<sup>ère</sup> pour expliquer le protocole de l'enquête, déposer le carnet papier et passer le questionnaire individuel, et la 2<sup>ème</sup> visite pour récupérer le carnet papier et le contrôler avec l'enquêté. Le carnet numérique permettra, dans la plupart des cas, de supprimer cette 2<sup>ème</sup> visite, puisque le contrôle pourra être effectué à distance par l'enquêteur. Un score de qualité lui indiquera la qualité des données renseignées par l'enquêté. Si la qualité est bonne, il n'aura pas besoin de recontacter l'enquêté. Il pourra aussi le contacter par téléphone s'il a des précisions à obtenir et ne se rendra à son domicile que si la qualité des réponses est mauvaise.

Nous avons prévu deux tests. Le premier interviendra en 2023 pour assurer la continuité avec les enquêtes précédentes. Nous voulons nous assurer que le carnet numérique ne va pas introduire un biais par rapport aux données collectées dans le carnet papier. Pour ce faire, un test méthodologique sera réalisé sur le carnet. Nous demanderons donc aux mêmes ménages de remplir une journée sur le carnet numérique et une autre, à une semaine d'intervalle, sur le carnet papier. Nous éviterons ainsi le biais de sélection lié aux ménages interrogés. Ce test repose sur un protocole particulier. L'enquêteur se rendra deux fois au domicile de l'enquêté. Le questionnaire, passé lors de la 2ème visite, portera sur la facilité à renseigner le carnet numérique. Enfin, un deuxième test est prévu en 2024, un an avant le terrain de l'enquête, pour tester le protocole avec les outils de la nouvelle filière et le vrai questionnaire de l'enquête.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Cette enquête est très importante et très attendue. Elle fournit notamment les temps domestiques, leur répartition par sexe sur différents périmètres. La modernisation en sera également très intéressante.

#### **Yvon SERIEYX**

Je demande que l'UNAF puisse faire partie du comité de concertation évoqué dans la fiche de présentation de l'enquête. Les sujets de conciliation et d'égalité professionnelle nous intéressent tout particulièrement. Nous obtiendrons les résultats autour de 2027. Les résultats de l'édition 2009-2010 avaient été disponibles en 2012. Or le rapport Sen-Fitoussi soulignait en son temps qu'il fallait se préoccuper davantage de ce que faisaient les personnes. Cette enquête se révèle extrêmement importante, mais cet espacement dans le temps entre deux éditions doit nous inciter à ne pas trop nous soucier des ruptures de séries éventuelles. Des problématiques tout à fait nouvelles ont émergé. D'un point de vue méthodologique, des ruptures de série ne seraient pas gravissimes.

Pourrions-nous nous interroger sur l'impact que représenterait l'inclusion des enfants dans le champ de l'enquête en termes de coût et d'ingénierie de collecte et de traitement, mais aussi au regard des évolutions législatives ou réglementaires nécessaires? Les 0-11 ans, soit 7 millions de personnes, ne sont pas interrogés. Ainsi, le point de vue de l'enfant est absent de cette enquête. Nous demandons aux parents s'ils passent du temps avec leurs enfants sans savoir véritablement ce qu'ils font avec eux et nous ne savons pas du tout ce que font les enfants. Le rapport Giampino recommandait d'inclure les enfants dans le champ des enquêtes autant que possible ou à défaut, de poser les questions par proxy. Les parents sont responsables des enfants et peuvent parler pour eux. Si l'enquête Mode de garde couvre les 0-6 ans en termes de lieux, aucune étude n'est menée à l'échelle du foyer. Le temps des enfants est déterminé par le temps des parents et pas seulement par celui des institutions.

Je ne conditionne pas notre vote en opportunité à l'inclusion des enfants dans le champ. Néanmoins, il faudrait s'interroger sur le coût, l'ingénierie et les évolutions juridiques nécessaires à une telle évolution.

#### Bernard SUJOBERT

Dans les thèmes du questionnaire, il n'est pas fait mention des temps sociaux gratuits, comme la participation à des activités politiques, citoyennes, syndicales... Il serait intéressant d'étudier ces temps. Un module sur les décisions dans les couples avait été introduit dans la dernière édition. Il semblerait pertinent de le reconduire, 15 ans après, pour déterminer si la situation a changé. Enfin, la comitologie est encore très centrée sur l'Insee pour l'instant.

#### **Christel COLIN**

Jusqu'à présent, ces enquêtes Emploi du temps n'entraient pas dans le cadre européen. La thématique est entrée dans ce cadre avec le règlement IESS sur les statistiques sociales, mais la date de la première enquête obligatoire au niveau européen n'est pas encore fixée. Par la suite, nous aurons l'obligation de conduire cette enquête tous les dix ans.

#### Anne PLA

Nous lancerons le comité de concertation après l'été et nous l'ouvrirons assez largement. Les premiers résultats seront effectivement disponibles en 2027. Nous pouvons réfléchir à l'introduction des enfants, mais leur interrogation n'est pas très facile. Souhaitons-nous vraiment que les parents répondent à la place des enfants ? A partir de quel âge pouvons-nous interroger directement les enfants ? Pour l'instant, nous nous sommes alignés sur la pratique européenne. Comme nous nous intéressons à l'utilisation des écrans, je pense que nous pouvons obtenir des réponses plus indépendantes de celles des parents à partir du collège. Enfin, les activités citoyennes et associatives figurent dans la nomenclature des activités et nous les repérons assez bien.

#### Jean-Philippe VINQUANT

S'agissant des enfants, il ne serait pas inintéressant de revoir le sujet avec Sylviane Giampino qui préside le conseil de l'enfance au sein du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Un groupe de délégués enfants est associé aux réunions. Elle pourrait les inciter à s'exprimer sur le sujet.

La Commission Démographie et questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Emploi du temps.

#### V.3. Enquête baromètre

#### Arnaud GAUTIER, Santé publique France

Le Baromètre de Santé publique France est une enquête transversale répétée sur les comportements de santé et plus particulièrement les comportements modifiables, c'est-à-dire ceux pour lesquels les actions de prévention peuvent être menées. L'enquête vise à suivre ces comportements de santé et leurs déterminants, avec une attention toute particulière accordée aux inégalités sociales et territoriales de santé. L'enquête permet aussi d'assurer le suivi des connaissances et des opinions de la population, toujours pour guider les actions de prévention et évaluer les politiques publiques. Enfin, elle offre la possibilité d'enrichir les connaissances sur l'état de santé de la population. Sont sollicitées pour ce Baromètre les personnes majeures, âgées de 18 à 85 ans qui résident en métropole et dans les DROM, hors Mayotte pour des raisons de faisabilité.

Les thématiques abordées se révèlent nombreuses : les addictions, la santé mentale, la nutrition, la vaccination, les maladies infectieuses, etc. L'enquête fête ses 30 ans cette année et nous avons eu l'occasion d'aborder un grand nombre de thématiques au cours de cette période. Cette enquête a été initiée par le Comité français d'éducation pour la santé en 1992, puis reprise par l'INPES en 2002 et Santé publique France en 2016, lors de la création de l'agence. Elle s'appuie sur des échantillons aléatoires et a été menée exclusivement par téléphone.

Depuis quelques mois, des réflexions sont menées pour faire évoluer le baromètre à différents niveaux. S'agissant de la périodicité de l'enquête, le baromètre sera réalisé tous les deux ans à compter de 2024. D'un point de vue méthodologique, nous allons abandonner la génération aléatoire de numéros de téléphone au profit du recours à la base FIDELI qui nous permettra de mettre en place des procédures multimodes, disposer d'un plan d'échantillonnage adapté à nos besoins, notamment le besoin de diffuser les données au niveau régional et améliorer le traitement de la non-réponse.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Cette recherche de qualité statistique passe par la consultation d'experts sur différents points, notamment le protocole multimode, le questionnaire, l'échantillonnage, et se concrétisera avec l'examen de l'enquête par le comité du label. Cette recherche de qualité statistique prend place dans une évolution plus globale de recherche de qualité du dispositif, de cohérence et de complémentarité avec les autres enquêtes santé. Nous allons nous appuyer pour cela sur trois comités : un comité de conception interne à Santé publique France, un comité de pilotage rassemblant nos principaux partenaires et tutelles, et un comité d'exploitation et de valorisation composé des principaux utilisateurs des bases de données. Ces utilisateurs sont nombreux : les équipes de Santé publique France, le ministère de la Santé et nos différents partenaires comme l'assurance maladie, les agences régionales de santé ou l'OFDT, la presse, le grand public, mais aussi les équipes universitaires de recherche qui sont déjà nombreuses à valoriser les données de nos baromètres. Nous signons en effet une vingtaine de conventions pour la diffusion de ces données par an et nous essayons d'améliorer encore la mise à disposition de nos bases puisque nous envisageons de recourir à des plateformes de diffusion comme Quételet ou le CASD.

Quelques références illustrent bien les objectifs des baromètres et la diversité des thématiques abordées. J'ai mentionné par exemple un article sur le suivi d'un comportement modifiable, comme le tabac, un indicateur phare des baromètres qui alimente depuis de nombreuses années les programmes nationaux de lutte contre le tabagisme, un article sur le suivi de connaissance et d'opinion sur un sujet émergent, la borréliose de Lyme ou encore un article méthodologique paru voilà quelques semaines sur l'utilisation du téléphone. Toutes les valorisations des baromètres sont disponibles sur le site internet de Santé publique France.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Je constate avec satisfaction que Santé publique France est engagée dans une refonte et une recherche de meilleure qualité statistique, avec des actualisations et le passage au multimode sur cette enquête très utilisée.

#### **Arnaud GAUTIER**

En 2023, nous mettrons en place une phase pilote pour tester cette modification de la méthodologie. Le recours à FIDELI n'est en effet pas sans impact sur nos estimations. Cette phase nous permettra donc d'évaluer l'impact du changement de base de données.

La Commission Démographie et questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Baromètre.

#### V.4. Enquête Familles

#### Lucile RICHET-MASTAIN, Insee

L'enquête Familles est associée à chaque recensement de la population depuis 1954. Elle permet de compléter l'information du recensement sur un sous-échantillon de personnes interrogées. Jusqu'au recensement de 1990, elle était spécialisée sur la fécondité et s'adressait uniquement aux femmes. Avec le recensement de 1999, elle a été élargie à l'étude de l'histoire familiale, avec une interrogation des hommes. La dernière édition de l'enquête Famille et Logements date de 2011. Il s'agissait de la première enquête Familles adossée à l'enquête annuelle de recensement. La prochaine édition est prévue en 2025.

Cette enquête a pour objectif d'étudier la diversité des situations familiales et des parcours. Elle a pour thème principal l'histoire familiale et conjugale. Elle permet en effet de recueillir des éléments sur les unions vécues, avec des datations pour connaître l'ancienneté des situations (mise en couple, arrivée des enfants, etc.). Nous recueillons aussi des informations sur la descendance, les enfants qui vivent dans ou hors du logement, les petits-enfants et les parents. L'enquête étudie les enfants de parents séparés, notamment pour déterminer s'ils vivent aussi chez leur autre parent et la fréquence de leurs rencontres. Elle permet également de mener des études sur des populations rares comme les couples de même sexe, les familles monoparentales, les pères isolés, les enfants en situation d'orphelinage ou les familles adoptives, mais aussi de mener des études croisées grâce aux informations sur les liens à la migration ou les générations.

L'enquête Familles 2025 s'inscrit dans le projet Lifeobs, l'observatoire français des parcours de vie porté par l'Ined et faisant partie de l'équipement structurant pour la recherche financé par l'Agence nationale de recherche. Ce projet regroupe 8 enquêtes sur les comportements familiaux. Différents partenaires et organismes, dont le Cnis ont exprimé le souhait d'obtenir des éléments sur les enfants de parents séparés

et sur les solidarités familiales. La taille de l'échantillon permet de mener des analyses sur les populations rares, mais également de mener des exploitations régionales.

L'enquête concerne les ménages ordinaires. L'une des nouveautés de l'édition 2025 tient à son élargissement aux 5 départements et régions d'outre-mer. Son échantillon est de très grande taille en comparaison avec les enquêtes ménages classiques. Nous visons ainsi 400 000 enquêtés en 2025 comme en 2011. Une représentativité au niveau régional est assurée. L'échantillon est tiré dans les enquêtes annuelles de recensement et l'enquête s'adresse à toutes les personnes majeures avec deux zones de collecte différenciées selon le sexe. Dans les zones de collecte « femmes », toutes les femmes de 18 ans et plus des logements sont interrogées. A l'inverse, dans les zones de collecte « hommes », tous les hommes majeurs sont interrogés. L'enquête bénéficie de l'effet d'entraînement lié au recensement, avec un taux de réponse élevé de 84 % en 2011.

Jusqu'à la dernière édition en 2011, l'enquête était menée uniquement au format papier. Depuis qu'il est possible de répondre au recensement par internet, il est apparu indispensable de mettre en place une collecte multimode pour l'enquête Familles. Pour toutes les personnes qui répondent à l'EAR au format papier, l'enquête Familles sera adressée par papier. Nous nous insérerons complètement dans le protocole de collecte du recensement, comme pour les éditions précédentes de l'enquête. Les répondants à l'enquête de recensement par internet pourront répondre à l'enquête Familles par internet. Une relance téléphonique sera également mise en place pour les non-répondants. Nous nous insérerons ici dans le protocole de collecte internet des enquêtes ménages de l'Insee via la filière Metallica en cours de construction à l'Insee.

Le questionnaire de l'enquête Famille est court, comprenant quatre pages au format A4, comme la feuille logement du recensement. Il est auto-administré, avec des thèmes récurrents et un thème spécifique à chaque édition de l'enquête. Pour 2025, nous avons retenu le thème des solidarités familiales pour appréhender les types d'aides entre membres de la famille, les proximités géographiques ou les fréquences de contact. Si les questions sur le lieu de naissance des parents et le GALI sont intégrées dans le bulletin annuel de recensement, nous introduirions aussi des questions sur les langues pour faire le parallèle avec le sujet de transmission des langues qui constituait le thème spécifique de l'édition de 1999.

Le questionnaire papier sera testé en octobre au sein d'un focus group de 120 enquêtés. Un test adossé à l'enquête annuelle de recensement 2023 sera adressé à 10 000 enquêtés pour tester le protocole multimode. Nous réaliserons ensuite une enquête pilote adossée à l'enquête de recensement 2024 auprès de 20 000 enquêtes avant la collecte en 2025. Il reste à instruire des questions sur les appariements de données. Nous envisageons un appariement avec les données fiscales, les données de la CNAF, notamment sur les séparations et les impayés de pensions alimentaires, ou encore la mortalité. Ces opérations pourront être réalisées à partir du code statistique non signifiant.

Un comité scientifique réunit l'Insee, la CNAF, la Drees et l'Ined toutes les six semaines depuis le mois de novembre en vue d'échanger sur le questionnaire. Il prend en compte les informations que nous avons obtenues lors de la réunion de recueil des besoins des utilisateurs qui s'est tenue début janvier avec l'Insee, l'Ined, les six services statistiques ministériels, sept organismes, dont l'UNAF, France Stratégie ou le HCFEA et huit chercheurs spécialisés sur les questions démographiques. La thématique des solidarités familiales a pu être validée à cette occasion.

L'enquête 2011 avait mobilisé une large palette d'acteurs : l'Insee, l'Ined, les SSM, la CNAF. 70 publications ont été recensées sur les éditions précédentes de l'enquête, notamment un Insee Références sur les couples et familles, un ouvrage de l'Ined sur les familles à distance, différentes études sur les familles monoparentales, les couples de même sexe, des études régionales sur le nombre moyen de petits enfants parmi les grands-parents, et des travaux méthodologiques sur les structures familiales menés en comparaison du recensement ou de l'enquête Emploi. Pour l'enquête 2025, les premiers résultats pourront être publiés en 2026.

# Jean-Philippe VINQUANT

Même si la thématique principale a été choisie, la concertation se poursuit. Le comité de concertation peut constituer un autre cadre d'échange.

La Commission Démographie et questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Familles.

#### V.5. Enquête de conjoncture auprès des ménages

#### Marie CLERC, Insee

Cette enquête de conjoncture auprès des ménages existe depuis 1958. Elle est harmonisée dans le cadre communautaire européen depuis 1972. Semestrielle à l'origine, elle est devenue quadrimestrielle, puis mensuelle à partir de 1987. Elle fait partie des dix enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee, dont sept font partie du système européen harmonisé.

Cette enquête mensuelle est réalisée par téléphone. Nous réinterrogeons les ménages trois fois de suite. Selon les mois, l'échantillon entrant est composé de 1 250 à 1 360 ménages pour un échantillon total de 2 250 ménages par mois. Cette enquête vise surtout à connaître l'opinion des ménages sur l'environnement économique général, mais aussi sur leur environnement économique personnel. Elle permet d'étudier et anticiper les comportements, notamment les comportements de consommation et d'épargne. Cette analyse se révèle donc très utile pour le diagnostic conjoncturel. A partir des données de cette enquête, l'Insee construit un indicateur synthétique de confiance des ménages dans la situation économique.

L'objectif conjoncturel reste le principal objectif de cette enquête de conjoncture auprès des ménages. Certains mois, cette enquête est complétée de plateformes, c'est-à-dire de questionnaires courts, ponctuels ou récurrents, qui traitent de thèmes liés à l'actualité ou à la conjoncture. Ces dernières années, nous avons plutôt abordé des thèmes en lien avec l'actualité. Pour l'année 2022, trois plateformes sont programmées. La plateforme bien-être sera réalisée à la demande de l'Observatoire bien-être du Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) sur quatre mois de l'année, en mars, juin, septembre et décembre. La plateforme sur les revenus et le recours à l'aide alimentaire mise en place à la suite de la crise sanitaire sera passée en même temps que la plateforme bien-être. Pour répondre à une demande d'Eurostat sur l'évolution infra-annuelle des revenus des ménages, nous devions en effet utiliser les questions de cette plateforme. Enfin, une plateforme est intégrée à l'enquête CAMME depuis 2008 à la demande du SDES du ministère de la Transition écologique. Passée tous les ans en octobre, elle traite des pratiques environnementales.

La collecte et le calendrier de diffusion sont très contraints par le calendrier fixé par la Commission européenne. Nous devons envoyer les données avant une date fixe, aux alentours du 20 du mois en général. A la suite du traitement des données et d'une collecte de trois semaines sur un mois donné, l'Insee diffuse l'indicateur synthétique et des soldes d'opinion calculés à partir des différentes données. Tous les mois, les comptes trimestriels de l'Insee publient une Information rapide pour préciser la donnée des ménages à partir des dernières données de l'enquête. Outre cette publication mensuelle, les données de l'enquête CAMME viennent alimenter le diagnostic conjoncturel en étudiant les réactions des ménages aux événements économiques ou politiques. Voilà quelques années, une étude avait été menée pour éclairer les regains d'optimisme transitoire à la suite des élections. Plus récemment, la note de conjoncture du 16 mars 2022 a été avancée pour que l'Insee puisse proposer de manière anticipée un diagnostic conjoncturel après la guerre en Ukraine. Les données de l'enquête CAMME montraient que face à ces événements géopolitiques, les ménages voyaient leur situation personnelle, et dans une plus grande mesure le niveau de vie en France, se dégrader.

#### **Yvon SERIEYX**

Un indicateur des intentions immédiates de fécondité nous semblerait intéressant. Quelques questionnaires de la CNAF avaient introduit cette question de manière très ponctuelle.

#### **Marie CLERC**

C'est noté.

La Commission Démographie et questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête de conjoncture auprès des ménages.

#### V.6. Enquête Histoire de vie et patrimoine

#### Marie-Cécile CAZENAVE-LACROUTS, Insee

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine de l'Insee est une enquête ménages en face-à-face qui existe depuis 1986 et depuis 2010 dans sa forme actuelle. Elle a pour objectif principal de construire une distribution du patrimoine au sein des ménages français afin de l'observer sur longue période. Elle permet aussi d'observer les comportements d'accumulation et de désaccumulation de l'épargne ainsi que l'endettement des ménages, leurs dépenses et habitudes de consommation.

L'enquête alimente le dispositif européen HFCS (Household Finance and Consumption Survey) depuis sa création en 2010. Depuis cette date, l'enquête Patrimoine a adapté sa périodicité à celle du HFCS, puisqu'elle a lieu tous les trois ans depuis 2014. Un très important changement méthodologique est intervenu en 2017. Désormais, l'enquête est menée en panel, avec un suivi des répondants sur quatre vagues.

Le questionnaire, très détaillé, comprend trois phases. La première phase recouvre le tronc commun des ménages, avec les questions habituelles, puis un volet sur la résidence principale et le recensement des actifs et des passifs. Recenser ainsi chaque élément du patrimoine permet de limiter la sous-déclaration. S'ouvrent ensuite des blocs de description de chaque produit que le ménage déclare posséder. Cependant, plus le patrimoine est varié et important, plus le questionnement est long pour le ménage, ce qui constitue le reproche le plus fréquemment adressé au questionnaire. Enfin, la partie biographique permet d'expliquer les comportements d'accumulation et de désépargne.

La prochaine enquête aura lieu en 2023, pour une collecte programmée au deuxième semestre. Dans le cadre du panel rotatif, quatre groupes de ménages seront interrogés : des ménages entrants, des ménages entrés en 2020-2021 pour leur deuxième interrogation, des ménages entrés en 2017-2018 pour leur troisième interrogation et enfin des ménages entrés en 2014-2015 pour leur quatrième et dernière interrogation. Au total, l'échantillon mis en collecte comportera 17 000 ménages. Il s'agira du dernier millésime de l'enquête sous cette forme avant une refonte.

De ce fait, l'enquête 2023 s'inscrit dans la stabilité, en particulier du point de vue de son questionnaire. Le questionnaire européen présente très peu d'évolutions à répercuter ; le questionnaire informatisé (en ancienne filière de collecte) est maintenant bien rodé, avec un bilan des enquêteurs toujours favorable (excepté concernant la longueur). De plus, nous voulons éviter les ruptures de série. Nous avons tout de même dû adapter le questionnaire aux modifications du tronc commun des ménages. Enfin, pour répondre aux demandes émises par les utilisateurs lors du groupe d'exploitation du mois de mai, nous réintégrerons quelques questions supprimées en 2017, afin de reproduire certains travaux sur les transmissions patrimoniales.

Le projet de refonte prévu après la vague 2023 vise à améliorer la mesure du patrimoine en utilisant davantage de sources externes, notamment les nouvelles sources de l'Insee sur le patrimoine immobilier ou le patrimoine professionnel, ainsi que des données de la DGFIP sur les actifs financiers des ménages que nous espérons obtenir dans l'année. Cette refonte est également nécessaire afin de suivre l'évolution technologique des enquêtes ménages, avec le changement de filière de collecte et le passage éventuel au multimode pour compléter l'interrogation en face à face. Tout ceci nécessitera de reprogrammer et de raccourcir le questionnaire. Ce projet doit aboutir en 2028-2029. Nous sommes entrés dans une phase de concertation avec nos utilisateurs. Le mois dernier, les membres du groupe d'exploitation ont été informés de la refonte et de l'échéance d'une première consultation qui aura lieu au printemps prochain. Nous leur communiquerons alors un questionnaire assez détaillé pour comprendre la façon dont ils utilisent les données.

#### Jean-Philippe VINQUANT

Cette enquête importante alimente notamment *l'Insee Référence* « Revenus et patrimoine des ménages ». Elle constitue une étude de référence normée au niveau européen qui sert beaucoup dans l'analyse des dynamiques de transmission.

La Commission Démographie et questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Histoire de vie et patrimoine.

# CONCLUSION

# Jean-Philippe VINQUANT

Je remercie tous les intervenants et participants à cette commission. Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous le jeudi 1<sup>er</sup> décembre pour notre seconde commission de l'année.

La séance est levée à 17 heures 55.

# AVIS ÉMIS EN COMMISSION

La commission *Démographie et questions sociales* a pris connaissance des travaux récents liés au suivi statistique du logement et de la précarité résidentielle qui font suite à plusieurs travaux du Cnis sur le mal logement depuis le milieu des années 1990.

Outre les sources administratives telle Fideli utilisée notamment comme base de sondage, le système d'information sur le logement et la précarité résidentielle comporte principalement le recensement de la population et des enquêtes telles que Logement et Sans Domicile. Ces données sont complétées par l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ESDS).

La commission se félicite de la reconduction des enquêtes Logement et Sans domicile, qui était attendue dans l'avis numéro 9 de moyen terme de la commission. Elle salue également les innovations destinées à favoriser la réponse des enquêtés, notamment le passage au multimode, ainsi que les efforts consentis pour renouveler l'enquête Sans domicile et surmonter les difficultés qu'elle soulève. L'enquête ESDS, exhaustive sur le champ, donne une vision nationale et territoriale de l'hébergement social et des personnes hébergées et complète donc utilement les sources disponibles.

Toutefois, la commission considère que des pistes d'amélioration devraient être explorées. L'articulation entre l'enquête Sans domicile et l'enquête ESDS ainsi qu'avec d'autres dispositifs de suivi des personnes en précarité résidentielle devrait être renforcée. L'espacement temporel entre deux éditions de certaines de ces enquêtes complique la comparaison des situations dans le temps. La commission recommande la publication de résultats détaillés de ces enquêtes pour répondre aux besoins des nombreux acteurs (associations, collectivités...) qui interviennent sur ce champ et ont besoin de connaître l'évolution des indicateurs qui mesurent notamment l'impact de leurs actions. Enfin, la commission souligne l'intérêt d'étudier les trajectoires (y compris familiale et professionnelle) des personnes mal logées ou sans domicile afin de mieux comprendre les entrées, les sorties et la persistance des situations de mal logement ou de précarité résidentielle.

**Référence** : Moyen terme 2019-2023, Avis de la commission avis n° 5 : Développer la mesure de la précarité résidentielle ; avis de la commission avis n° 9 Pérenniser le système d'information sur le logement.

#### LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

#### Documents préparatoires

- Démographie et questions Sociales Programme statistique 2022
- Démographie et Questions Sociales Bilan 2021
- Le suivi statistique du logement et des difficultés d'hébergement; L'enquête nationale logement; Insee
- <u>Le suivi statistique du logement et des difficultés d'hébergement; Le projet d'enquête Sans Domicile</u> 2025
- <u>Le suivi statistique du logement et des difficultés d'hébergement; L'enquête ES-DS et la connaissance statistique de l'hébergement social; Drees</u>
- Projet d'enquête pour avis d'opportunité Insee enquête Famille
- Projet d'enquête pour avis d'opportunité Insee enquête Camme
- Projet d'enquête pour avis d'opportunité Insee enquête Histoire de Vie et Patrimoine
- Projet d'enquête pour avis d'opportunité Santé publique France enquête baromêtre
- Projet d'enquête pour avis d'opportunité Insee enquête Sans domicile
- Projet d'enquête pour avis d'opportunité Insee enquête Emploi du temps
- Demandes d'accès à des sources administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

#### Documents complémentaires

- Présentation des résultats du test du nouveau bulletin de recensement; Insee
- Présentation des programmes de travail des producteurs; Drees Insee
- Présentation des résultats du test du nouveau bulletin de recensement; Insee
- L'enquête Nationale logement; Insee
- L'enquête ES DS et la connaissance statistique de l'hébergement social; Drees
- Demande d'avis d'opportunité Enquête Famille, Insee
- Demande d'avis d'opportunité Enquête Camme, Insee
- Demande d'avis d'opportunité Baromètre, Santé publique France

# AVIS « 7BIS » <u>A télécharger sur le site du Cnis</u>

#### Demandes d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé.

- à des données du système d'information sur les demandeurs et bénéficiaires de l'APA
- à des données du système d'information décisionnel de suivi des orientations (SID-SDO) des personnes en situation de handicap ou de dépendance de la CNSA

# AVIS D'OPPORTUNITÉ

# Avis d'opportunité d'enquêtes

Enquête Famille

Enquête Camme

Enquête Histoire de Vie et Patrimoine

Enquête baromêtre

Enquête Emploi du temps

Enquête Sans domicile



Paris, le 22 juin 2022 n°87 /H030

#### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

#### **Enquête Familles**

Type d'opportunité : réédition d'enquête réalisée

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

*Demandeur :* Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Unité des études démographiques et sociales, Division Enquêtes et études démographiques.

Au cours de sa réunion du 9 juin 2022, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête Familles.

L'intérêt de l'enquête Familles est d'actualiser les résultats sur la fécondité et les situations familiales, dans un contexte où la France garde une fécondité élevée par rapport à ses voisins, et où la diversification des histoires et situations familiales se poursuit. Différents partenaires et organismes (notamment le Cnis) ont exprimé le souhait de disposer également d'éléments sur les enfants de parents séparés, ainsi que sur la thématique des solidarités familiales retenue pour l'édition 2025.

Les objectifs de l'enquête Familles sont de recueillir des informations détaillées sur la composition des familles, les évènements familiaux, la fécondité, l'origine sociale et géographique. L'enquête permet ainsi des analyses statistiques sur la fécondité et les familles qui croisent différentes dimensions : les générations, les origines sociales, les trajectoires géographiques, sur de nombreux thèmes tels que la descendance finale et le calendrier des naissances, la vie familiale des enfants de parents séparés et les parcours conjugaux et familiaux.

Les thèmes abordés dans le questionnaire de l'enquête Familles sont les suivants : fratrie et parents de l'enquêté(e), périodes de vie en couple, conjoint(s), enfants de l'enquêté(e), enfants du conjoint, petits-enfants, vie professionnelle de l'enquêté(e). Le thème spécifique abordé dans cette édition de l'enquête est celui des solidarités familiales. L'enquête pourrait éventuellement aussi aborder les langues parlées avec des proches.

L'enquête Familles a été mise en place depuis 1954 pour compléter, pour un échantillon de personnes recensées, les informations recueillies au recensement. L'enquête Familles de 2025 portera sur un échantillon de personnes recensées lors de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2025.

Dans une première étape, un échantillon des communes concernées par l'EAR 2025 sera tiré. Puis, parmi ces communes, des zones de collecte des agents recenseurs seront tirées au sort. Enfin, tous les logements qui seront recensés dans ces zones seront enquêtés pour l'enquête Familles 2025, et, au sein de ces logements, il est prévu d'interroger tous les adultes d'un sexe donné : soit tous les hommes majeurs, soit toutes les femmes majeures seront interrogés. Au final, l'échantillon sera d'environ 400 000 personnes.

Les deux nouveautés principales de cette édition de l'enquête Familles sont l'élargissement du champ aux départements et régions d'outre-mer et la mise en place du protocole multimode. Le protocole de collecte est le suivant : les répondants à l'enquête annuelle de recensement par papier répondront à l'enquête Familles par papier et les répondants à l'enquête annuelle de recensement par internet répondront à l'enquête Familles par internet. Parmi les non-répondants à l'enquête Familles par internet, un sous-échantillon sera relancé par téléphone (avec passation du questionnaire par téléphone).

Le questionnaire papier est court : un 4 pages format A4. Le questionnaire est auto administré ce qui peut parfois poser des difficultés de remplissage. Le questionnaire en ligne permettra de simplifier le remplissage. Le temps de réponse maximum prévu pour l'enquête papier est de l'ordre de vingt minutes mais ce temps de réponse sera affiné lors des tests, notamment lors du Focus Group mené en octobre 2022.

Avant la collecte principale de 2025, un test sera adossé à l'enquête annuelle de recensement de 2023 et une enquête pilote sera adossée à l'enquête annuelle de recensement de 2024.

Par ailleurs, le bulletin individuel de recensement pourrait évoluer avec notamment des questions sur les limitations fonctionnelles (GALI) et le lieu de naissance des parents, comme présenté au CNIS en décembre 2021 et juin 2022. Ces questions ont un grand intérêt pour les thématiques couvertes par l'enquête Familles. Si ces évolutions n'étaient pas mises en œuvre avant l'enquête Familles, l'enquête Familles pourrait les intégrer (au moins en partie) dans son questionnaire.

L'Insee est maître d'ouvrage de l'enquête Familles. L'Ined, partenaire historique, la Drees et la Cnaf sont associés au comité scientifique de l'enquête qui se réunit depuis novembre 2021. L'enquête Familles fait partie des huit enquêtes de l'équipement structurant pour la recherche (Equipex) en sciences sociales <u>Lifeobs</u>, observatoire français des parcours de vie, porté par l'Ined.

Les utilisateurs potentiels de l'enquête sont les services statistiques ministériels et institutions concernées par les études sur la famille et les autres thèmes de l'enquête, notamment l'Insee, l'Ined, la Drees et la Cnaf. Les chercheurs pourront également accéder au Fichier de Production et de Recherche ou à un fichier plus détaillé au CASD, après accord du comité du secret.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour les années de collecte 2024 et 2025 et pour les tests préalables, collectés entre 2022 et 2024.



#### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME)

Type d'opportunité : Nouvelle enquête

Périodicité : Mensuelle

Demandeur: Insee

Au cours de sa réunion du 9 juin 2022, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME).

L'enquête CAMME est la seule enquête qui permet de répondre à la demande de la Commission européenne d'enquête d'avis des ménages sur la conjoncture économique. L'enquête figure parmi les 10 enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee et en particulier figure parmi les 7 enquêtes menées par l'Institut au titre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Afin de suivre l'opinion que portent les ménages sur leur environnement économique et sur leur propre situation personnelle, une enquête de conjoncture auprès des ménages est réalisée chaque mois par les États membres de l'Union européenne. Cette enquête « consumer survey », baptisée Camme en France, a pour objectif de recueillir, mois par mois, des informations sur le comportement des consommateurs, ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne. Elle mesure également les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages (évolution des prix, etc.). L'enquête Camme fournit ainsi une aide au diagnostic conjoncturel de l'économie française. Un diagnostic conjoncturel et des prévisions à court terme de consommation des ménages est établi. Cette analyse est fréquemment commentée dans les médias reprenant l'indicateur de confiance des ménages.

Le questionnaire est organisé de la façon suivante :

- une partie introductive, le « module de gestion », qui permet de déterminer la personne qui doit répondre,

- un module « sociodémographique », qui décrit succinctement le ménage et les caractéristiques du répondant lors de la première interrogation ;
- le module « conjoncture », composé des questions harmonisées au niveau européen. Au cœur du dispositif, il compte une partie « opinion sur la conjoncture générale en France», sur les 12 mois passés et sur les 12 mois à venir et une partie « opinion sur la situation économique du ménage » également passée et à venir.
- enfin, le dispositif permet également, le cas échéant et sur un mois donné, d'ajouter une micro plate-forme de 40 questions maximum, sur des sujets très variables (questions d'actualité ou liées à la conjoncture).

Actuellement, ces plates-formes sont utilisées cinq fois par an. En novembre, c'est une plate-forme sur les pratiques environnementales qui est reconduite (elle est faite chaque mois de novembre depuis 2008) à la demande du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Depuis juin 2016, une plate-forme trimestrielle sur le bien-être a été mise en place, à la demande du centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap). Elle est collectée chaque trimestre (en mars, juin, septembre et décembre).

Depuis juin 2021, la plate-forme bien-être est complétée de questions sur les revenus et le recours à des services d'aide alimentaire.

L'échantillon mensuel est constitué de 3 sous-échantillons, en rotation sur trois mois :

- le tiers « entrant » correspond aux ménages interrogés pour la première fois ;
- le tiers « médian » correspond aux ménages ayant répondu en 1ère vague et qui sont interrogés pour la deuxième fois (2ème vague);
- le tiers « sortant » correspond aux ménages ayant répondu en 2ème vague et interrogés pour la dernière fois (3ème vague).

Depuis 2012 les échantillons sont tirés dans la source fiscale. Ce protocole ne permet toutefois pas de résoudre le problème de défaut de couverture dont souffre l'ensemble des enquêtes téléphoniques actuellement. Environ 30 % des ménages sont aujourd'hui retrouvés dans l'annuaire téléphonique, et cette proportion diminue. De mai à septembre 2017, un nouveau test méthodologique a été mené, en utilisant les coordonnées téléphoniques présentes dans la source fiscale, en complément. Suite aux résultats positifs de ce test, ces deux sources sont utilisées pour contacter les ménages depuis mai 2019. L'utilisation conjointe de ces deux sources permet de porter à près de 80 % le champ couvert par l'enquête. L'échantillon mensuel global est donc constitué d'environ 2 250 numéros. En moyenne, on obtient actuellement 1 700 questionnaires renseignés par mois. Le champ de l'enquête ne concerne que la France métropolitaine.

L'enquête est effectuée sous la forme d'un questionnaire informatisé par téléphone par un enquêteur du réseau de l'Insee. C'est une enquête légère de courte durée : 14 minutes à la première interrogation, avec le module sociodémographique, 8 minutes aux deux suivantes. Sa périodicité et les exigences de rapidité de diffusion des résultats ont conduit à réaliser l'enquête par téléphone.

L'introduction de nouvelles questions sur la partie conjoncturelle est discutée avec les États membres. Au niveau national, il n'y a pas de comité de concertation pour cette enquête.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour cinq années. Il couvre donc les années de collecte allant de 2023 à 2027.



Paris, le 22 juin 2022 n°85 /H030

### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### Enquête histoire de vie et patrimoine

Type d'opportunité : réédition d'enquête réalisée

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

*Demandeur :* Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Revenus et Patrimoine des Ménages.

Au cours de sa réunion du 9 juin 2022, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête histoire de vie et patrimoine.

Les enquêtes Patrimoine s'inscrivent dans un cadre européen. Elles ont pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages, et leur endettement. Réalisées environ tous les six ans depuis 1986 et tous les trois ans à partir de 2014, elles rendent compte de l'évolution de la distribution des patrimoines des ménages, ainsi que des taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles apportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs de détention (ou de non-détention) des différents actifs. Elles constituent la référence pour la mesure du patrimoine des ménages en France qu'elles sont les seules à décrire intégralement et de façon détaillée (patrimoine professionnel ou financier en particulier). Construites en panel entre 2014 et 2023, ces enquêtes permettent aussi de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie.

Les statistiques du Household Finance and Consumption Survey (HFCS) ont également pour finalité de mettre à disposition des administrations publiques et des chercheurs une base de micro-données sur le patrimoine des ménages et ses déterminants, à l'échelle française et européenne, afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités, la dynamique du patrimoine et de son accumulation.

L'enquête aborde notamment les thèmes suivants : caractéristiques sociodémographiques des ménages ; détention individuelle des actifs financiers, immobiliers et professionnels ; évaluation du montant détenu pour chaque actif ; description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le ménage ; description de l'activité d'indépendant d'une personne du ménage, et du patrimoine et de

l'endettement professionnels ; revenus et situation financière du ménage ; trajectoires d'activité professionnelle, histoire conjugale du ménage, enfants vivant hors domicile ; héritages et donations, aides à la famille ; endettement du ménage ; habitudes familiales.

L'échantillon 2023 se compose de 17 000 ménages, répartis environ pour moitié entre les individus panels répondants non sortants de 2020 et des ménages entrants tirés dans les fichiers fiscaux suivant un plan de sondage stratifié à deux degrés.

La passation du questionnaire dure en moyenne 1h08 en réinterrogation et 1h31 pour les entrants. L'interrogation peut se dérouler en deux fois si elle est trop longue.

Le champ de l'enquête est la France hors Mayotte et aucune extension géographique n'est envisagée.

Les publications prévues par les producteurs sont les suivantes :

- décembre 2024 : Insee première sur la détention d'actifs patrimoniaux
- entre septembre et décembre 2025 : Insee première sur les montants de patrimoine brut et net
- été 2026 : Insee Résultats sur le patrimoine net
- automne 2026 : Insee Résultats sur les transmissions
- automne 2026 : contribution à l'Insee Référence sur les revenus et le patrimoine : fiches patrimoine et vue d'ensemble sur le patrimoine des ménages en 2023

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour l'année de collecte 2023.



Paris, le 23 juin 2022 n°88 /H030

# **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

#### Enquête Baromètre de Santé publique France

Type d'opportunité : Nouvelle enquête

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Santé publique France

Au cours de sa réunion du 9 juin 2022, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête Baromètre de Santé publique France.

Cette enquête déclarative permet de suivre les principaux comportements, attitudes et perceptions liés aux prises de risque et à l'état de santé de la population résidant en France. Elle fournit de très nombreux indicateurs de santé, et une grande partie des informations obtenues est impossible à recueillir autrement : celles qui relèvent de comportements individuels ne donnent lieu à aucun enregistrement, mais surtout celles qui relèvent de la mesure des attitudes, des perceptions ou des opinions de la population. Le Baromètre de Santé publique France, en explorant de tels comportements de santé et la perception des risques qui y sont associés, révèle les tendances sanitaires et sociales du moment et fournit ainsi des données indispensables à l'élaboration et l'évaluation de politiques de santé publique. En plus d'être un outil d'évaluation, ce suivi particulier des populations fournit à l'ensemble des acteurs du champ sanitaire des données de cadrage qui vont aider à définir les actions à engager et à évaluer les actions en cours ou passées.

#### Cette enquête a pour objectifs de :

- Suivre les comportements de santé de la population française et leurs déterminants
- Renseigner les connaissances et les opinions de la population afin de documenter des enjeux de santé publique
- Enrichir les connaissances sur l'état de santé de la population française.

Pour le pilote méthodologique prévu en 2023, deux échantillons indépendants seront générés : l'un par génération aléatoire de numéros de téléphone (fixe et mobile) ; l'autre par tirage au sort dans la base Fideli.

A partir de 2024, l'échantillon sera tiré au sort dans la base FIDELI. Les modalités de tirage au sort ainsi que la taille de l'échantillon nécessaire pour fournir des données régionales sont et seront discutés au préalable avec la division Sondages de l'Insee. Pour le pilote méthodologique de 2023, l'effectif prévu est de 5 000 répondants dans trois bras (génération aléatoire / fidéli téléphone / fidéli multimode). A partir de 2024, l'effectif sera de 20 000 répondants environ.

Le Baromètre de Santé publique France, utilisé par les acteurs régionaux poursuit l'objectif de produire des estimations au niveau régional. Le recours à la base Fideli permet ainsi d'investiguer des territoires pour lesquels il est difficile d'avoir une précision suffisante au niveau régional avec la méthode de génération aléatoire utilisée jusqu'alors, comme la Corse. Des estimations sont également produites sur chacun des DROMs hors Mayotte (à partir de 2024). Le cas de Mayotte pourrait faire l'objet d'une enquête spécifique comme ce fut le cas avec l'enquête Unono Wa Maore menée en 2018/2019. Cette éventuelle enquête devra à l'avenir être réfléchie et élaborée avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

La comitologie autour de l'enquête repose sur :

- Un comité de conception interne à Santé publique France (constitué depuis 2021), composé des responsables scientifiques de l'enquête, de la Direction générale et des différentes Directions métiers. Il est chargé de concevoir la méthodologie et la programmation pluriannuelle des questionnaires de l'enquête, en adéquation avec les objectifs cibles de l'Agence à l'horizon 2030.
- Un comité de pilotage (en cours de constitution) auquel participeront les principaux partenaires et tutelles (SGMASS, DGS, Drees, etc.). Il est chargé de valider ou de formuler des recommandations sur la définition du périmètre, des objectifs et livrables attendus et des conditions de réalisation de cette enquête
- Un comité d'exploitation et de valorisation, constitué des utilisateurs des bases de données de l'enquête. Il se réunit régulièrement pour échanger autour de l'exploitation et la valorisation des données de l'enquête.

La durée moyenne d'interview s'élève à 30 minutes environ.

Outre les équipes de Santé publique France, il existe de nombreux autres utilisateurs des données produites, parmi lesquels :

- Le ministère de la santé et de la prévention et les autres partenaires institutionnels
- Les équipes de recherche universitaire (CNRS, Inserm) qui sont nombreuses à valoriser les données de ces enquêtes : les bases de données existantes sont en effet mises à disposition gratuitement pour des analyses complémentaires.
- La presse et le grand public notamment par l'alimentation de ces données dans Géodes, outil cartographique en open data permettant de visualiser sous forme de cartes dynamiques, de tableaux ou de graphiques l'ensemble des indicateurs de Santé publique France.

A l'avenir, les données seront mises à disposition sur des plateformes de diffusion (Quételet, Centre d'Accès Sécurisé aux Données ou Health Data Hub).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour cinq années. Il couvre donc les années de collecte allant de 2023 à 2027.



Paris, le 22 juin 2022

n°86/H030

#### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête Emploi du temps 2025

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeurs : Insee

Au cours de sa réunion du 9 juin 2022, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête emploi du temps 2022.

L'enquête « Emploi du temps » est une enquête auprès des ménages visant à collecter les données nécessaires à des analyses quantifiées de la vie quotidienne. Il s'agit de recueillir des informations précises sur l'usage que les individus font de leur temps. Elle fournit des éléments pour une année donnée mais permet surtout une mesure des évolutions sur longue période.

L'enquête Emploi du temps comporte deux questionnaires ; le premier au niveau ménage, le second au niveau individuel. Les thèmes du questionnaire sont les suivants :

- La séquence des activités des individus lors d'une journée donnée
- Le partage des tâches dans le ménage
- L'émergence de nouveaux loisirs et leur importance selon l'âge ou le milieu social
- Le développement du télétravail
- Le temps passé à aider et soigner des personnes de son entourage
- Le cumul études/emploi des étudiants

L'enquête est réalisée à l'initiative du département des ressources et conditions de vie des ménages. En outre, l'Insee fait partie de l'instance de concertation européenne visant à la promotion et à l'harmonisation des enquêtes Emploi du temps au niveau européen. En effet, ces enquêtes sont conduites dans de nombreux pays européens à un rythme le plus souvent décennal. L'enquête française 2025 appartiendra à la collecte de la vague "2020" d'Eurostat.

L'enquête Emploi du temps est une enquête à périodicité décennale. Il n'y a pas d'autre source sur le même sujet.

La collecte de l'enquête est prévue entre mi-2025 et mi-2026. Elle s'étale sur quatre trimestres pour couvrir toutes une année entière et s'affranchir de la saisonnalité des activités pratiquées.

L'enquête fait l'objet d'un projet de refonte visant à introduire le multimode dans la collecte des données. Notamment le carnet d'activités sera proposé en mode numérique utilisable sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur en alternative au traditionnel carnet papier qui restera disponible pour les enquêtés le désirant. Un test spécifique visant à mesurer la qualité du carnet numérique et à le comparer au carnet papier est prévu au T2 2023.

Un comité de pilotage a été constitué à la suite du séminaire de lancement de l'enquête qui a eu lieu le 22 mars 2022. Il se réunira trimestriellement. Un comité de concertation, rassemblant des utilisateurs va être lancé à l'été 2022, il se réunira au moins une fois par an d'ici la collecte de l'enquête, et sera remplacé par un comité d'exploitation à partir de 2026.

L'enquête comportera une ou deux visites selon le mode de collecte choisi par l'enquêté (en cas de choix du carnet numérique, la 2e visite de l'enquêteur qui avait pour but de récupérer ces carnets n'est plus systématiquement nécessaire). L'enquêté doit renseigner un questionnaire ménage et un questionnaire individuel. Il doit remplir deux carnets d'activité journalier les jours convenus avec l'enquêteur. Pour les enquêtés occupant un emploi au moment de la collecte de l'enquête, un semainier décrivant les horaires de travail de la semaine au jour le jour est également demandé.

L'échantillon de 20 000 ménages sera tiré dans Fideli.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de quatre ans, sur les années de collecte allant de 2023 à 2026.



Paris, le 29 juillet 2022 n°110 /H030

#### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

#### **Enquête Sans domicile 2025**

Type d'opportunité : réédition d'enquête réalisée

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

*Demandeur :* Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Revenus et Patrimoine des Ménages.

Au cours de sa réunion du 9 juin 2022, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête sans domicile 2025.

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître une population qui, pour une grande partie, faute de disposer d'un logement « ordinaire », échappe aux enquêtes traditionnelles de la statistique publique. Par personnes sans domicile, on entend ici les personnes ayant passé la nuit précédant le jour où elles sont enquêtées dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation. Le sous-ensemble des personnes qui ont passé la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation sont appelées les personnes sans abri. L'enquête Sans Domicile a pour objectif principal de dresser les caractéristiques des personnes sans-abri ou sans-domicile, en décrivant en particulier leurs conditions de vie et leurs difficultés d'accès au logement. L'enquête s'attache en particulier à décrire des types des trajectoires et de parcours de vie. Par sa méthodologie rigoureuse, l'enquête permet également de fournir une estimation du nombre de personnes sans-domicile au niveau national.

La demande provient du débat public : la demande d'information sur la population des personnes sansdomicile s'est multipliée au début des années 1990. Depuis cette époque, la problématique des conditions de vie des personnes sans abri et des personnes sans domicile réapparaît de manière récurrente, voire chronique, dans le débat public au niveau tant local que national. En particulier, lors du déclenchement de la crise sanitaire en 2020, la problématique des personnes sans abri est revenue sur le devant du débat public. L'absence de chiffres de référence au niveau national sur les personnes sans-domicile dans leur ensemble depuis la dernière enquête de 2012 est très régulièrement critiquée par la société civile. Il y aura, comme lors des précédentes éditions, deux types de questionnaires : un questionnaire court traduit dans un certain nombre de langues (à définir) et un questionnaire long. Le questionnaire aborde de nombreuses thématiques. En 2012, il portait sur les sujets suivants : informations socio-démographiques du répondant et de sa famille, situation vis-à-vis du logement et du marché de travail, revenus, prestations et endettement, non recours à l'aide sociale, santé et accès aux soins, conditions de vie, et éléments relatifs au parcours de vie de la personne.

L'enquête Sans Domicile est réalisée en deux temps : une première enquête dite « structure » qui permet de constituer une base des services à partir de laquelle on tire un échantillon à enquêter, puis une enquête « individu » où les personnes fréquentant un service de l'échantillon tiré sont tirées au sort puis enquêtées. L'enquête auprès des structures sera réalisée à partir du premier semestre 2024, tandis que l'enquête « individu » sera réalisée un an plus tard à l'hiver 2025. Cette collecte se déroulera sur une période d'une durée à déterminer mais comprise entre janvier et mars 2025. Le choix de l'année 2025 a été fait notamment dans un souci d'une bonne articulation avec l'enquête ES-DS dont la prochaine vague aura lieu en même temps et pourra être donc utilisée pour caler les résultats.

La base des structures sera construite courant 2023 à partir d'extractions du répertoire SIRENE, du fichier national des établissements sanitaires et sociaux, du fichier de l'Office français de l'immigration de et l'intégration pour le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, de l'annuaire des associations de la Fédération des acteurs de la Solidarité, du fichier des communautés du Recensement de la Population, des données des Banques Alimentaires, et éventuellement de bases de données complémentaires de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement sur d'autres champs. Elle sera enrichie début 2024 par des compléments issus de l'enquête auprès des structures, qui sera administrée en multimode d'abord par Web, puis par téléphone, par les enquêteurs et enquêtrices de l'INSEE. L'enquête auprès des usagers des services d'aide sera effectuée sous la forme soit d'un questionnaire administré en face à face par un enquêteur via une tablette, soit avec lecture de fichiers sons et utilisation par l'enquêté d'un casque audio et d'une tablette.

Le champ de l'enquête est constitué des individus majeurs recourant aux services fréquentés par les personnes sans domicile en France métropolitaine. L'enquête SD 2025 devrait reprendre le champ historique des services d'hébergement et de distribution de repas, enquêtés en 2001 et 2012, en y intégrant les services d'hébergements pour demandeurs d'asile, qui n'avaient pas été enquêtés lors des précédentes éditions. L'intégration dans le champ des services itinérants (maraudes) et accueils de jour est à l'étude et sera testée courant 2023.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour les années de collecte 2024 et 2025.